



**DOSSIER DE DECLARATION D'INTERET GENERAL POUR  
L'APPLICATION D'UN PROGRAMME DE MAITRISE DES  
RUISSELLEMENTS ET DE COULEES DE BOUES A L'ECHELLE DES  
SOUS BASSINS VERSANTS DE JAUX**

- Juin 2019 -



# SOMMAIRE

<b>CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE .....</b>	<b>5</b>
I.1 Introduction .....	7
I.2 Cadre Juridique de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) .....	8
I.3 Identification du pétitionnaire .....	8
I.4 Localisation de l'opération .....	9
<b>CHAPITRE II : MEMOIRE JUSTIFIANT L'INTERET GENERAL DES OPERATIONS.....</b>	<b>11</b>
II.1 Un secteur soumis aux catastrophes naturelles.....	13
II.2 Dysfonctionnements hydrologiques recensés lors de l'étude hydrologique sur les sous bassins versants de JAUX (ALISE, 2018).....	14
II.2.1 Dysfonctionnement n°1 : parking 449 Avenue Jean Moulin.....	14
II.2.2 Dysfonctionnement n°2 : parking du cinéma.....	16
II.2.3 Dysfonctionnement n°3 : Habitation située rue de Dierval .....	17
II.2.4 Dysfonctionnement n°4 : inondation du passage sous la voie ferrée .....	19
II.2.5 Dysfonctionnement n°5 : 220 Rue des Racques .....	20
II.2.6 Dysfonctionnement n°6 : coulées de boue et effondrement de talus rue des Grignons .....	21
II.2.7 Dysfonctionnement n°7 : ruissellement et coulée de boue au 9 impasse des coutures.....	23
II.3 Un programme d'aménagement préventif .....	24
<b>CHAPITRE III : MEMOIRE EXPLICATIF DES TRAVAUX .....</b>	<b>25</b>
III.1 Du diagnostic aux propositions d'actions.....	27
III.2 Présentation des aménagements et caractéristiques principales .....	28
III.2.1 Secteur d'action n°1 : DH_01, parking 449 Avenue Jean Moulin .....	28
III.2.2 Secteur d'action n°2 : DH_02, parking du cinéma .....	31
III.2.3 Secteur d'action n°3 : DH_03, habitation située rue de Dierval .....	33
III.2.3.1 Secteur d'action 3A .....	34

**Déclaration d'Intérêt Général**

III.2.3.2	Secteur d'action 3B.....	37
III.2.3.3	Secteur d'action 3C : DH_06, coulées de boue et effondrement de talus rue des Grignons .....	39
III.2.3.4	Secteur d'action 3D et dysfonctionnement DH_03 .....	42
III.2.4	Secteur d'action n°4 : DH_04, inondation du passage sous la voie ferrée .....	48
III.2.5	Secteur d'action n°5 : DH_05, 220 Rue des Racques.....	51
III.2.6	Secteur d'action n°6 : DH_07, ruissellement et coulée de boue au 9 impasse des coutures 53	
III.3	Phasage des travaux .....	55
III.4	Coût et financement du projet .....	59
III.4.1	Chiffrage estimatif des travaux.....	59
III.4.1.1	Description .....	59
III.4.1.2	Répartition des coûts par phase.....	59
III.4.1.3	Répartition des coûts par secteur .....	60
III.4.2	Coût estimatif des entretiens .....	65
III.5	Moyen de surveillance et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux.....	67
III.5.1	Entretien des ouvrages de stockage.....	67
III.5.2	Entretien des bandes enherbées .....	67
III.5.3	Entretien des mares.....	67
III.5.4	Entretien des fossés et talus.....	68
III.5.5	Entretien des haies .....	68
III.5.6	Entretien des fascines.....	68
<b>CHAPITRE IV : ANNEXES .....</b>		<b>69</b>
<b>CHAPITRE V : TABLES .....</b>		<b>87</b>

# Chapitre I : Présentation générale



## I.1 Introduction

Le bureau d'études ALISE a été missionné par la commune de Jaux pour la réalisation d'un dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG), préalable à l'aménagement des sous bassins versants de Jaux. Les sous-bassins versants ont pour exutoire l'Oise.

Le territoire de la commune de Jaux est soumis à des problèmes récurrents de ruissellements et d'érosion de sols, entraînant des inondations et/ou des coulées de boues.

La commune de Jaux a alors missionné le bureau d'études ALISE Environnement afin de mener une étude préalable au programme de maîtrise des ruissellements et de coulées de boues à l'échelle des sous bassins versants de Jaux. Cette étude a été réalisée sur 572 ha et a été terminée en 2018.

Cette étude a été réalisée en deux phases :

- Phase 1 :
  - A - Etat des lieux et définition de la zone de collecte ;
  - B - Analyse des dysfonctionnements hydrauliques ;
- Phase 2 : Etude hydraulique et propositions d'actions.

Le dossier a intégré des propositions d'aménagements à mettre en place sur la rive droite de l'Oise afin de répondre aux problèmes hydrologiques du territoire. Ces propositions sont de trois natures :

- **Propositions d'aménagements d'hydraulique douce en milieu agricole** pour limiter l'érosion, les ruissellements et les coulées boueuses en aval ;
- Propositions de maintenir, de restaurer ou d'aménager les éléments paysagers d'intérêt hydraulique ;
- Propositions d'adapter des pratiques agricoles au contexte hydrologique.

Le projet retenu prévoit donc la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce sur les sous bassins versants étudiés.

Afin de permettre l'élaboration de ce projet et la mise en place des aménagements prévus dans l'étude hydraulique, la réalisation de ce dossier est essentielle pour obtenir les autorisations réglementaires nécessaires. En effet, plus de 80 % des aménagements sont prévus sur des parcelles privées.

Le dossier concerne donc un dossier de **Déclaration d'Intérêt Général (DIG)** qui permettra de réaliser les travaux d'aménagement sur terrain privé et d'en assurer l'entretien dans le futur.

**Ce dossier correspond à un programme de maîtrise des ruissellements associé à un dossier de DIG pour lequel les techniques d'hydraulique douce ont été privilégiées ainsi que des emprises au sol réduites pour les ouvrages de stockage (inférieure à 1 000 m<sup>2</sup>).**

## I.2 Cadre Juridique de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

La déclaration d'intérêt général (DIG) est prévue par l'article L.211-7 du code de l'environnement et les articles L.151-36 à L.151-40 du code rural. La procédure pour la DIG est décrite dans les articles R.214-88 à R.214-104 du code de l'environnement.

Article L.211-7 du Code de l'Environnement :

« Les collectivités territoriales [...] sont habilités à [...] entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux [...] ».

A ce titre, la DIG permettra à la commune de Jaux d'intervenir en toute légalité sur les parcelles privées, avec des fonds publics, et d'en assurer l'entretien dans le futur.

La commune de Jaux pourra proposer la mise en place des conventions avec les exploitants et les propriétaires fonciers afin d'autoriser les aménagements déclarés d'Intérêt Général sur le domaine privé. Cette convention définira l'ensemble des caractéristiques des aménagements (dimensions, emprise, entretien, durée, indemnisation,...).

La DIG doit fixer sa durée de validité au-delà de laquelle une autre DIG sera nécessaire dans le cas où les aménagements qu'elle concerne n'ont pas fait l'objet d'un commencement de réalisation substantiel (Article R.214-96 du code de l'environnement).

La durée de validité de la présente DIG engagée par la commune de Jaux est de 5 ans.

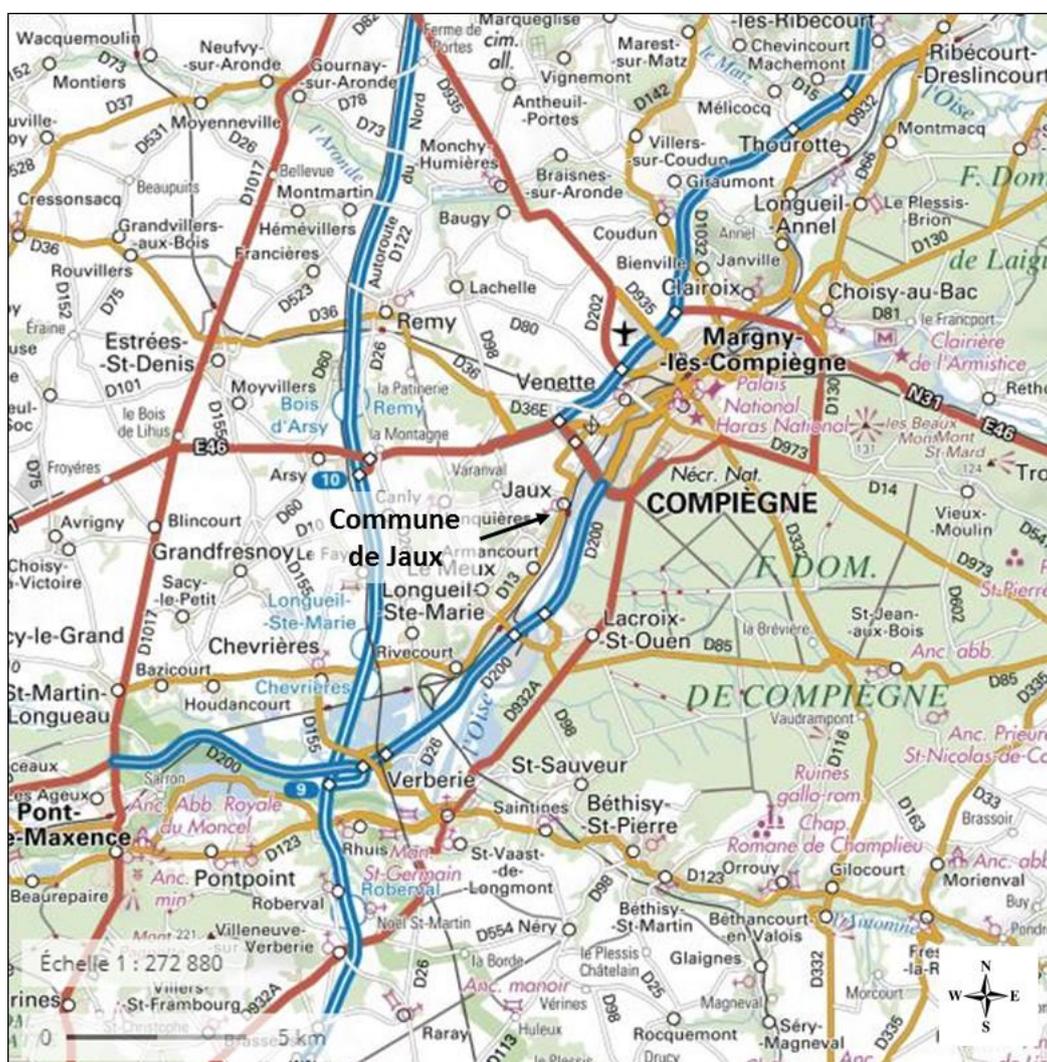
## I.3 Identification du pétitionnaire

Nom :	Commune de Jaux
Adresse :	7 rue de la République 60 880 JAUX
Tél. :	03 44 83 40 05
N° SIREN :	216 003 228
Représentant :	Madame Sidonie MUSELET, maire de Jaux

## I.4 Localisation de l'opération

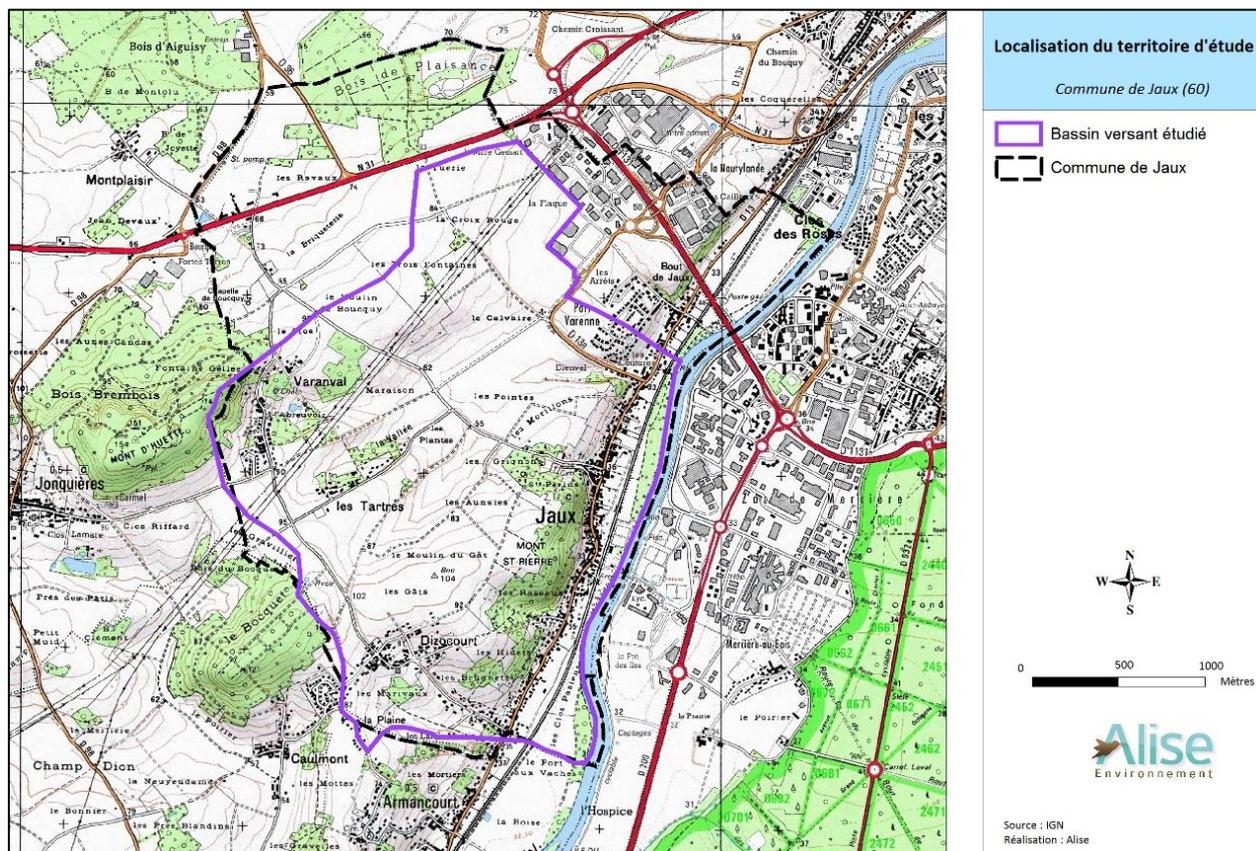
Région :	Hauts de France
Département :	Oise
Communauté de communes :	Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne
Commune concernée par l'opération :	JAUX (Surface : 8,6 km <sup>2</sup> )
Surface des sous bassins versants concernés :	572 ha

La commune de Jaux se situe au sud-ouest de Compiègne (cf. carte n°1).



Carte n°1 Localisation géographique de la commune de Jaux (Source - Géoportail)

L'aire d'étude définie dans l'étude hydraulique par ALISE concerne les sous-bassins versants dont les eaux de ruissellement sont drainées vers la route D 13 qui traverse le bourg de la commune (cf. carte n°2).



Carte n°2 Contexte hydrologique du territoire concerné

## **Chapitre II : Mémoire justifiant l'intérêt général des opérations**



## Déclaration d'Intérêt Général

Les secteurs urbanisés de Jaux sont situés sur la rive droite de l'Oise. La commune de Jaux dont les zones urbanisées sont situées en fond de vallée, fait l'objet de dommages récurrents occasionnés lors d'épisodes pluvieux de forte intensité, que ce soit par ruissellement, ou par coulée boueuse.

De nombreux talwegs et vallées sèches prennent naissance dans la partie agricole à l'ouest de la commune. Sur ce secteur, l'occupation du sol est principalement constituée de parcelles cultivées sur lesquelles les éléments du paysage jouant un rôle hydraulique sont quasi-inexistants. De plus, le nombre d'exutoire est limité par la présence de la voie ferrée de la SNCF. Située entre les zones urbaines et l'Oise, la voie ferrée crée un barrage aux écoulements qui induit une montée en charges au niveau des zones urbaines avant que les eaux de ruissellement ne rejoignent l'Oise.

### II.1 Un secteur soumis aux catastrophes naturelles

La commune de Jaux a fait l'objet de six arrêtés d'état de catastrophes naturelles liées aux inondations et coulées boueuses. Ces arrêtés permettent aux victimes d'être indemnisées lors de dommages causés par des événements naturels de forte intensité depuis la création de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°82-600 du 13/07/1982.

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	19/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	06/02/1995	08/02/1995
Inondations et coulées de boue	11/06/1997	11/06/1997	02/02/1998	18/02/1998
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	07/07/2001	07/07/2001	06/08/2001	11/08/2001
Inondations et coulées de boue	01/01/2003	02/01/2003	11/01/2005	15/01/2005

Tableau n°1 Catastrophes naturelles recensées sur la commune de Jaux (source : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))

## II.2 Dysfonctionnements hydrologiques recensés lors de l'étude hydrologique sur les sous bassins versants de JAUX (ALISE, 2018)

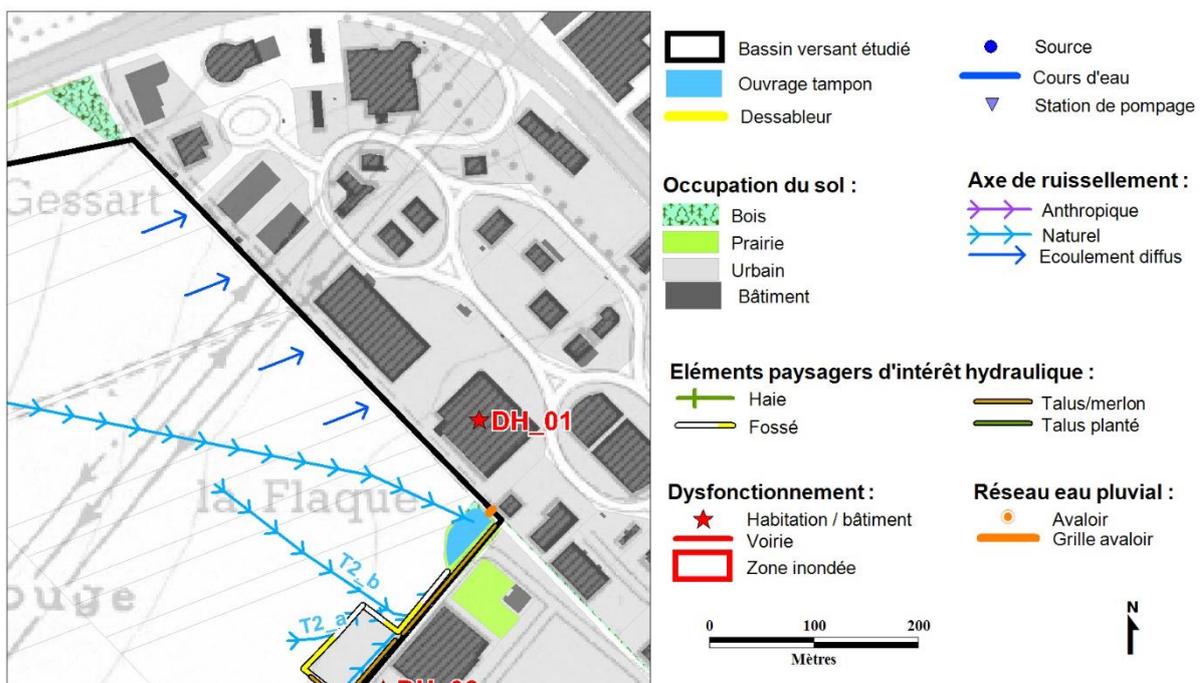
Lors de la phase 1 « Etat des lieux » de l'étude réalisée en 2017 par ALISE, 7 dysfonctionnements ont été recensés. Le tableau de l'Annexe 1 récapitule chaque problème recensé sur la commune de Jaux. Les dysfonctionnements justifiant le programme d'aménagements sont présentés ci-dessous. Le plan situé en Annexe 2 localise les différents dysfonctionnements.

### II.2.1 Dysfonctionnement n°1 : parking 449 Avenue Jean Moulin

Les eaux pluviales provenant du chemin agricole augmentées par celles arrivant des parcelles agricoles inondent le parking situé au 449 avenue Jean Moulin.

Des ruissellements diffus issus des parcelles agricoles sont orientés en direction du chemin agricole et de la zone d'activité.

L'établissement Daniel a été touché par une coulée de boue sur leur parking en 2016 et 2018.



Carte n°3 Dysfonctionnement hydrologique n°01 : extrait du plan du fonctionnement hydrologique (source : Etude hydraulique ALISE, 2018)



**Photo n°1** Inondation et coulée de boue sur le parking à la suite de l'évènement pluviométrique du 6 juin 2016 (source : Ets Daniel, 06/06/2016)



**Photo n°2** Chemin agricole le long de la zone d'activité (source : ALISE, 22/02/2017)



**Photo n°3** Sortie depuis la culture vers le chemin à la suite de l'évènement pluviométrique de juillet 2018 (source : SMOA, 31/07/2018)

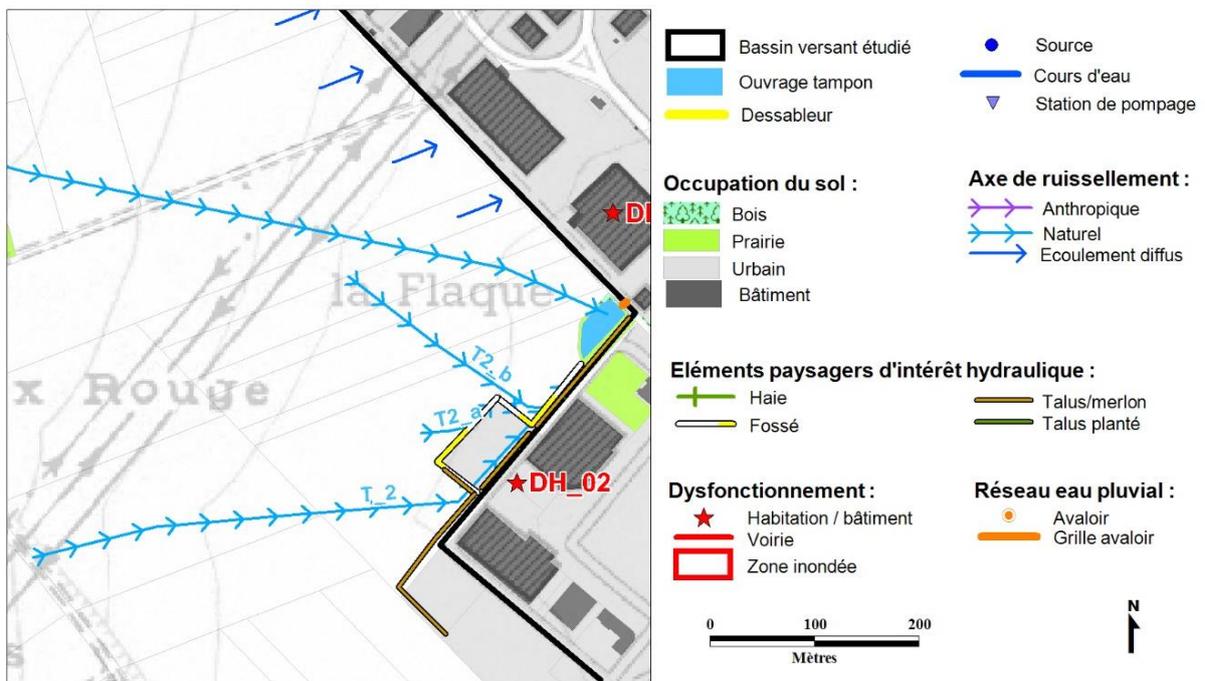
## II.2.2 Dysfonctionnement n°2 : parking du cinéma

Le parking du cinéma a été impacté par des ruissellements et coulées de boues. Des aménagements ont depuis été mis en place par l'agglomération de l'ARC.



**Photo n°4** Inondation et coulée de boue sur le parking à la suite de l'évènement pluviométrique du 6 juin 2016 (source : Cinéma le Majestic, 06/06/2016)

Un axe de ruissellement naturel traverse les parcelles agricoles en direction du cinéma. Des talus et fossés ont été créés et favorise l'infiltration de l'eau. Des axes de ruissellement naturel secondaires traversent également la parcelle agricole en direction du parking. En amont du parking, un fossé concentre les eaux et les dirige vers un ouvrage tampon.



**Carte n°4** Dysfonctionnement hydrologique n°02 : extrait du plan du fonctionnement hydrologique (source : Etude hydraulique ALISE, 2018)



**Photo n°5 Talus à l'angle entre le cinéma et le parking (source : ALISE, 22/02/2017)**



**Photo n°6 Fossé le long du parking du cinéma (source :ALISE, 22/02/2017)**

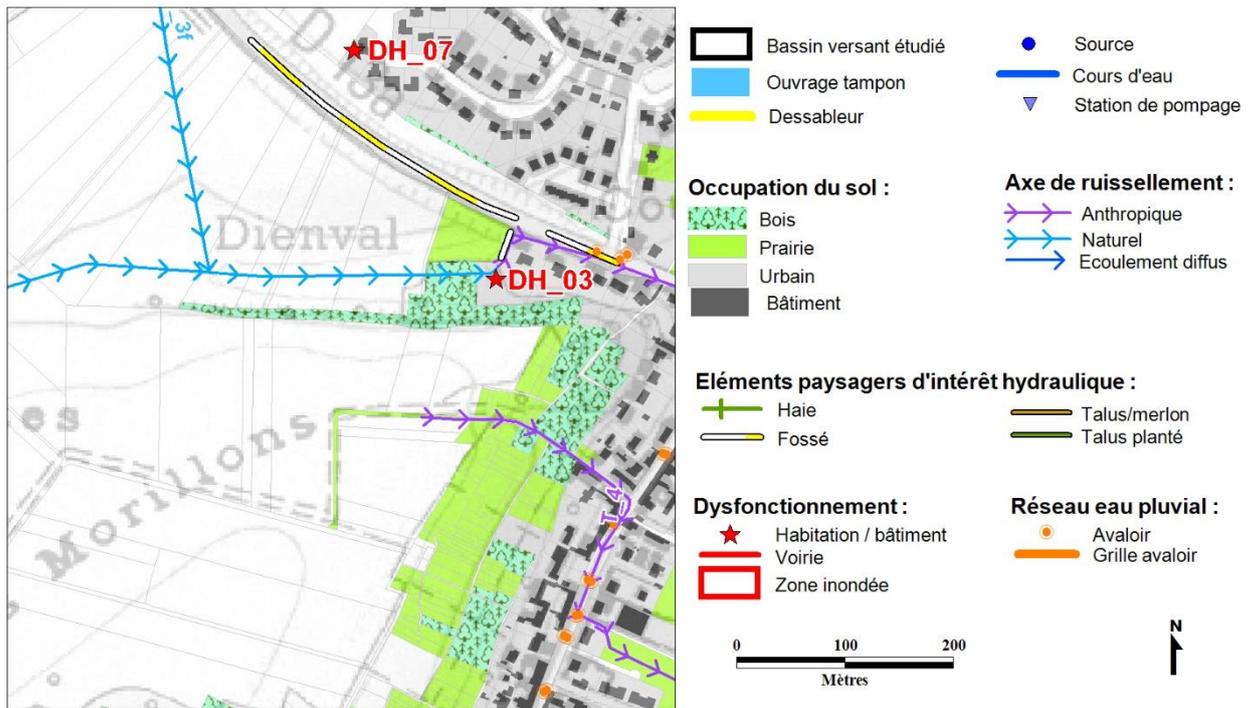
### **II.2.3 Dysfonctionnement n°3 : Habitation située rue de Dienval**

Une habitation située au 205 rue de Dienval est régulièrement touchée par des inondations (dont 2 fois en juin 2016).

L'axe de ruissellement dirigé vers ce dysfonctionnement ainsi que les axes de ruissellement secondaires drainent une grande surface agricole. Les ruissellements sont ainsi concentrés et dirigés vers cette habitation.

Quelques aménagements sommaires de protection ont été mis en place pour limiter le risque d'inondation au niveau de la parcelle inondée.

Un fossé a été mis en place afin de dévier une partie des eaux de ruissellement vers la voirie. Cependant, ce fossé est en contre-pente.



**Photo n°7**      Fossé à contre-pente (source : ALISE, 23/02/2017)



**Photo n°8**      Erosion des sols en amont du bois (source : SMOA, le 06/06/2018)

### II.2.4 Dysfonctionnement n°4 : inondation du passage sous la voie ferrée

Le passage sous la voie ferrée est un exutoire du réseau d'eau pluvial. Les pompes qui renvoient les eaux vers l'Oise ne permettent pas l'évacuation des ruissellements et de la boue. Lors d'un évènement pluvieux important, le réseau est saturé et les eaux ruissellent sur la route (RD 13). Une partie des eaux est dirigée vers ce point bas. La chaussée est alors inondée.

Les inondations ainsi que la présence de boues sont des évènements récurrents.



Photo n°9 Inondation du passage sous la voie ferrée (source : Mairie, 11/2016)

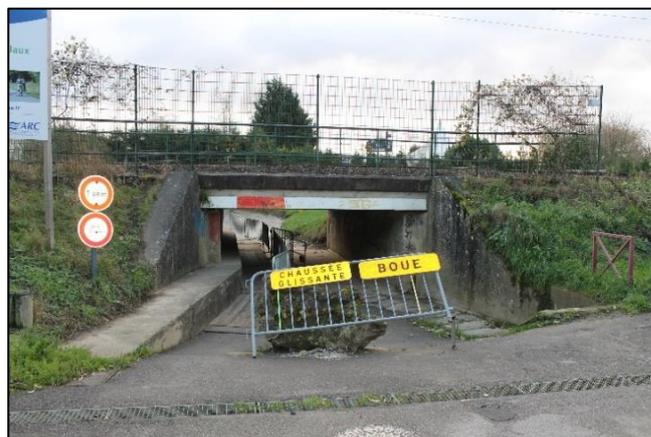


Photo n°10 Passage sous la voie ferrée (source : ALISE, 22/02/2017)



Photo n°11 Inondation du passage sous la voie ferrée (source : SMOA, 01/06/2018)

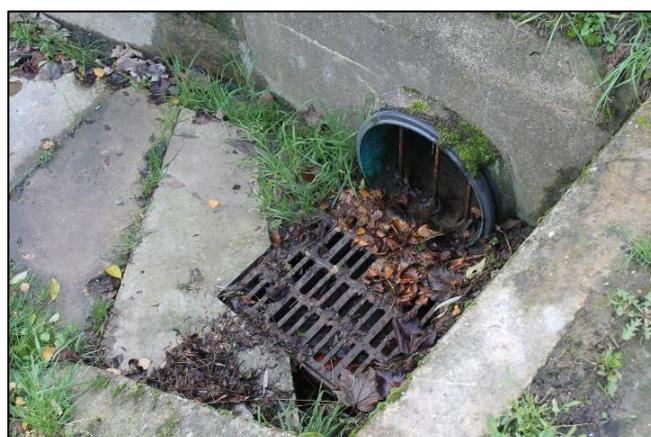
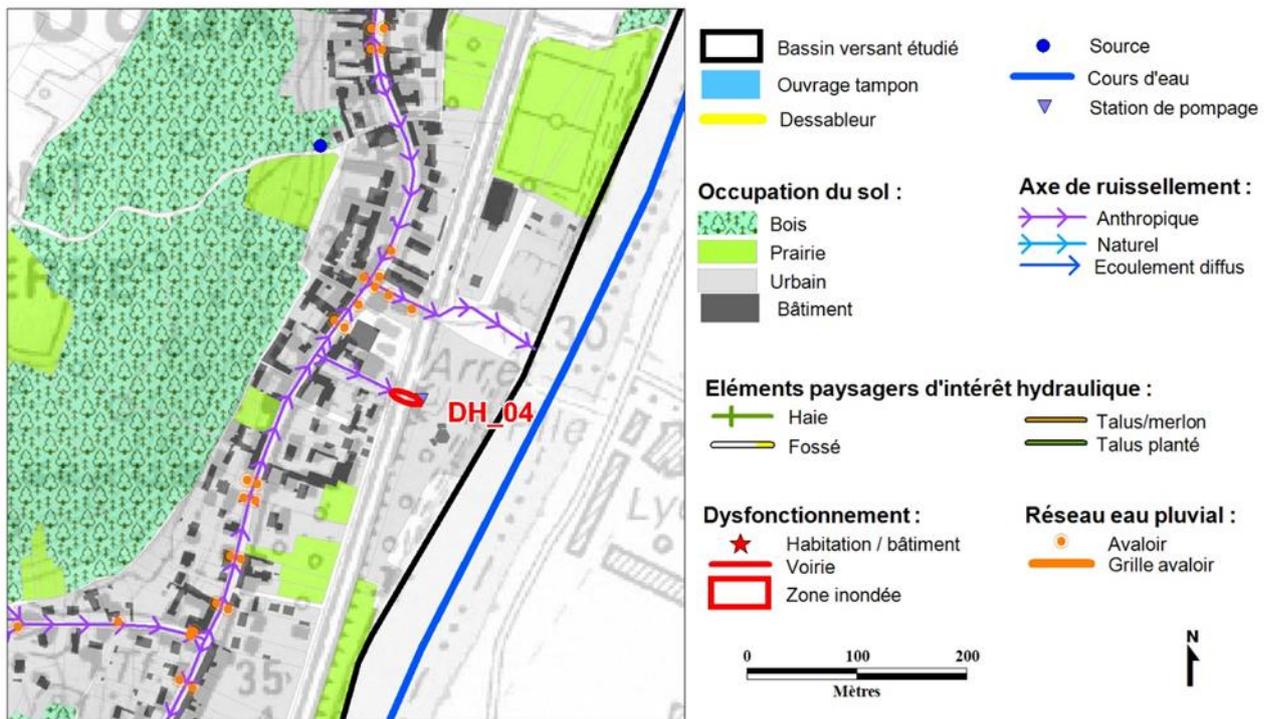


Photo n°12 Sortie du réseau au niveau du passage sous la voie ferrée (source : ALISE, 22/02/2017)



**Carte n°6**      **Dysfonctionnement hydrologique n°04 : extrait du plan du fonctionnement hydrologique**  
 (source : Etude hydraulique ALISE, 2018)

### II.2.5 Dysfonctionnement n°5 : 220 Rue des Racques

La parcelle urbanisée située au 220 rue des Racques a été touchée par des inondations et coulées de boue dans leur jardin et terrasse à trois reprises en juin 2016.



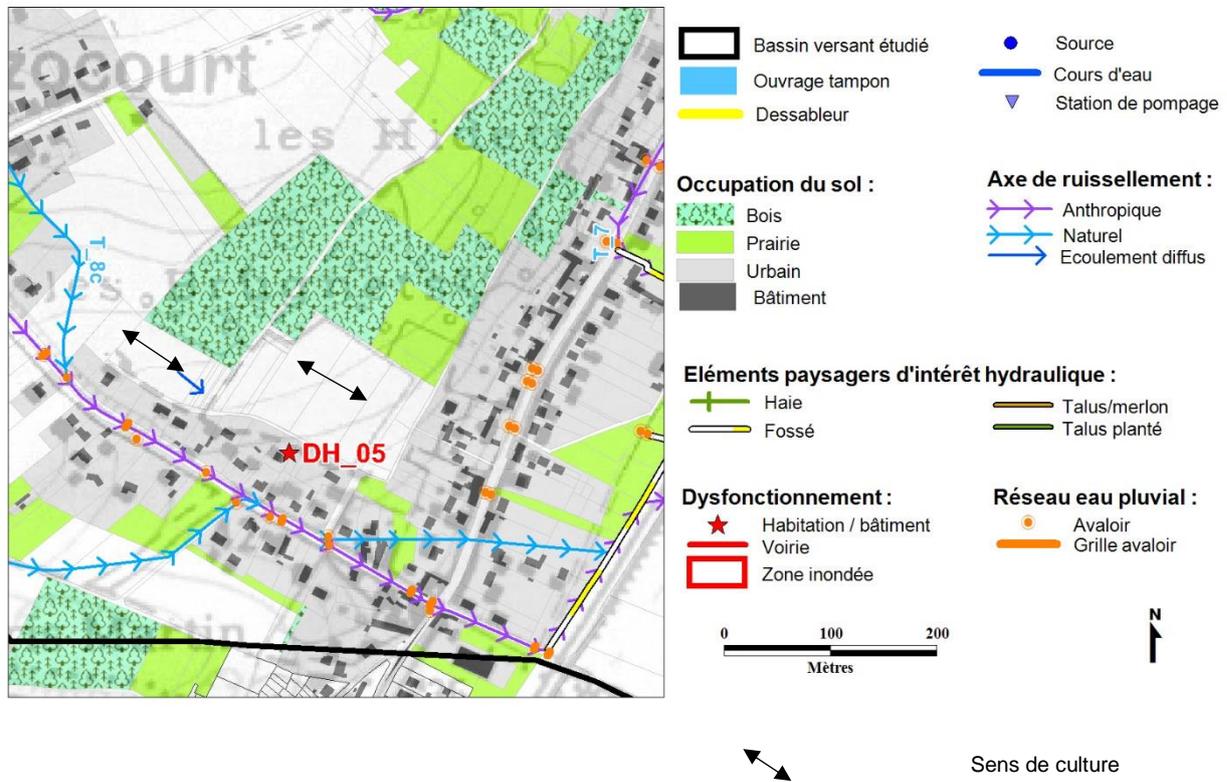
**Photo n°13**    **Sortie des eaux de ruissellement de la parcelle agricole le 6/06/2016**  
 (Source : Mairie)



**Photo n°14**    **Coulée de boue du 6 juin 2016**  
 (Source : Mairie)

**Déclaration d'Intérêt Général**

A la suite des prospections de terrain réalisées lors de l'Etude hydraulique, aucun axe de ruissellement concentré n'est dirigé vers ce dysfonctionnement. Le chemin agricole situé entre les parcelles urbanisées et la parcelle cultivée est enherbé. Des ruissellements diffus sur les parcelles agricoles en amont du chemin se concentrent dans le chemin.



**II.2.6 Dysfonctionnement n°6 : coulées de boue et effondrement de talus rue des Grignons**

A la suite des prospections de terrain et des entretiens avec les exploitants agricoles, des ruissellements importants se dirigent rue des Grignons.

L'axe de ruissellement draine une surface importante de culture. Aucun élément paysagé ou d'aménagement, ne permet de ralentir et de favoriser l'infiltration des écoulements. En cas de fortes pluies, les ruissellements non ralentis entraînent l'érosion des sols jusqu'à la formation localement de ravines.



**Photo n°15 Talus ponctuellement effondré**  
(source : ALISE, 02/2017)

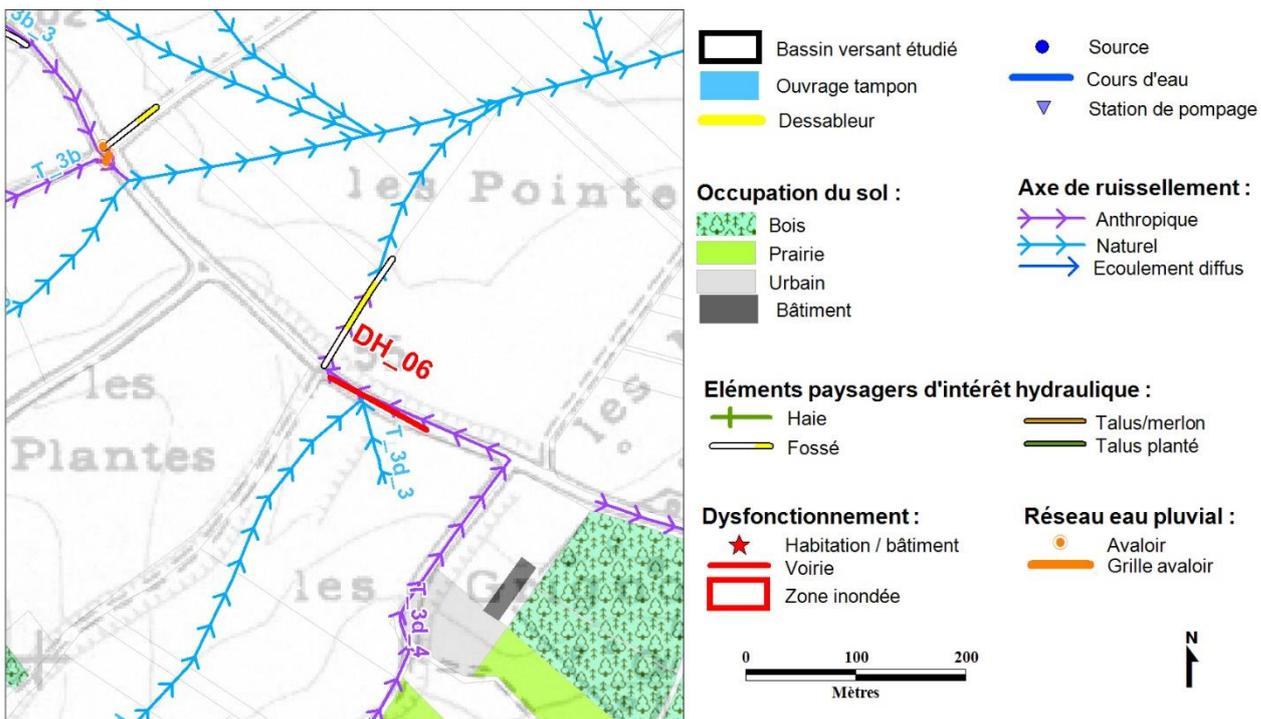


**Photo n°17 Effondrement du talus** (source :  
SMOA, 06/2018)

**Photo n°16 Coulées de boues sur la voirie**  
(source : SMOA, 06/2018)

Le talus situé au sud de la voirie est ponctuellement effondré comme l'illustre la photographie ci-contre.

Les écoulements se dirigent au point bas de la voirie ce qui peut perturber la circulation routière.



**Carte n°7** Dysfonctionnement hydrologique n°06 : extrait du plan du fonctionnement hydrologique  
 (source : Etude hydraulique ALISE, 2018)

### II.2.7 Dysfonctionnement n°7 : ruissellement et coulée de boue au 9 impasse des coutures

Le jardin situé au 9 impasse des coutures a subi une inondation par ruissellement et coulées de boues le 12 mai 2017.



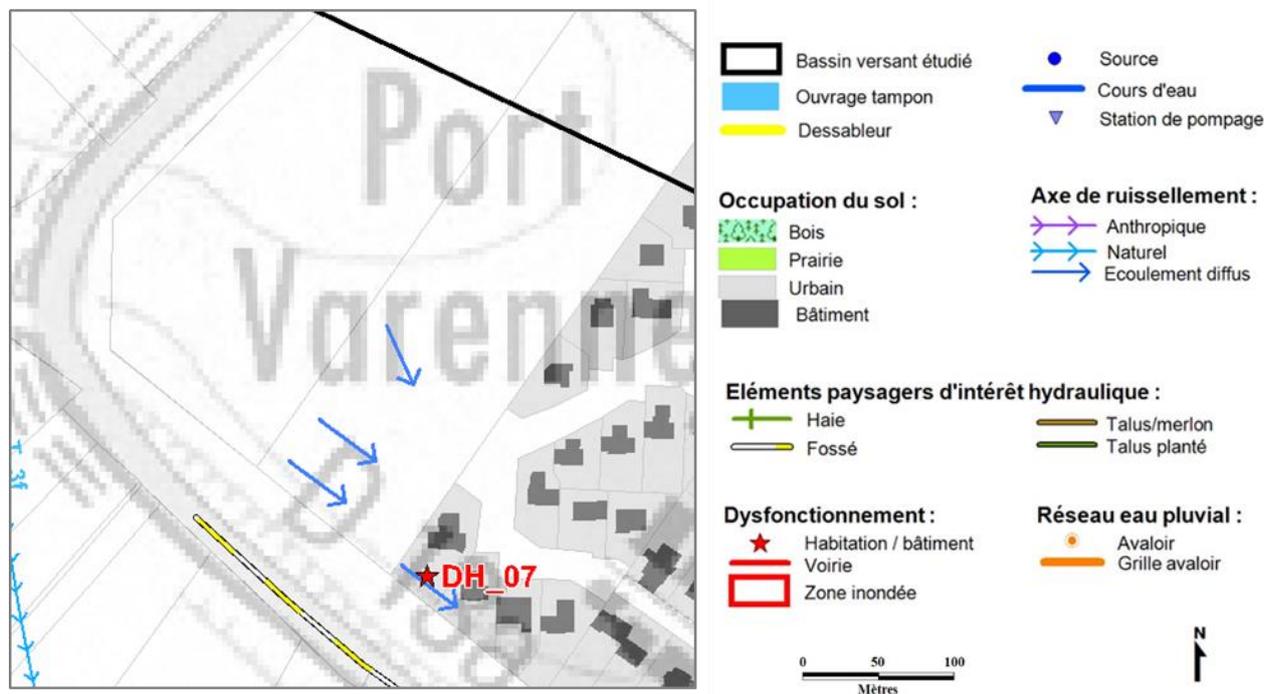
**Photo n°18** Inondation du jardin (source : Mairie, 12/05/2017)



**Photo n°19** Inondation du jardin (source : Mairie, 12/05/2017)

## Déclaration d'Intérêt Général

Les ruissellements sont d'origine agricole et se concentrent en bas de la parcelle puis traversent les parcelles urbanisées.



### II.3 Un programme d'aménagement préventif

La phase 2 de l'étude hydraulique propose un ensemble de propositions d'aménagements d'hydraulique douce, de création d'ouvrages structurants et d'amélioration des pratiques culturales. Ainsi, 112 aménagements seront réalisés sur les 572 ha étudiés **dont 96 aménagements font l'objet de la présente DIG.**

Le programme d'action a fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs du bassin versant et notamment avec la profession agricole (exploitant, Chambre d'agriculture).

Le programme d'action est hiérarchisé selon 4 niveaux, où chaque niveau supérieur augmente le degré de protection et d'efficacité, tout en limitant en premier lieu l'emprise des aménagements et la consommation d'espaces cultivables. Ainsi, chaque zone d'aménagement proposé peut présenter 1 à 3 niveaux d'évolution en fonction de la réponse au dysfonctionnement local traité.

Les objectifs de ces aménagements sont de :

- ✓ Protéger les habitations subissant régulièrement des inondations et coulées de boues ;
- ✓ Protéger les accès aux habitations et les voiries qui sont dégradées ;
- ✓ Ecrêter les débits de pointe qui arrive sur la route départementale pour limiter les inondations.

De par leur statut d'intérêt général pour la protection des biens de la commune, la création de ces aménagements entre dans le cadre de l'article L211-7 du code de l'environnement.

## **Chapitre III : Mémoire explicatif des travaux**



### III.1 Du diagnostic aux propositions d'actions

Après un diagnostic poussé du territoire concerné par le programme d'aménagement, et une étude hydraulique réalisée par ALISE en 2018 sur l'ensemble de la zone d'étude, différents aménagements ont été proposés sur la base d'un évènement pluvial de durée 1 heure et de temps de retour décennal.

Ces propositions d'actions peuvent être préventives (création d'éléments d'hydraulique douce de type haie, fascine, mare, bande enherbée, fossé...) ou curative (création d'ouvrage de stockage).

Les propositions d'actions ont été regroupées par dysfonctionnement correspondant et ont été hiérarchisées. Les aménagements feront l'objet de 4 phases de travaux. Chaque phase supérieure augmente le degré de protection et d'efficacité, tout en limitant en premier lieu l'emprise des aménagements et la consommation d'espaces cultivables. Ainsi, chaque zone d'aménagement proposée peut présenter 1 à 3 niveaux d'évolution en fonction de la réponse au dysfonctionnement local traité.

L'ensemble du programme d'actions est synthétisé dans le tableau en annexe 6 et cartographié sur le plan en annexe 3. Les aménagements présentés dans les paragraphes suivants sont ceux concernés par la présente DIG.

La capacité des ouvrages de stockage présentée dans les paragraphes suivants est issue de l'étude hydraulique. Elle est estimée à partir de la Méthode rationnelle associée à la méthode des volumes pour une pluie décennale de 1 h. Les hypothèses de calcul sont présentées en annexe 7.

## III.2 Présentation des aménagements et caractéristiques principales

### III.2.1 Secteur d'action n°1 : DH\_01, parking 449 Avenue Jean Moulin

Des ruissellements diffus issus des parcelles agricoles sont orientés en direction du chemin agricole et de la zone d'activité.

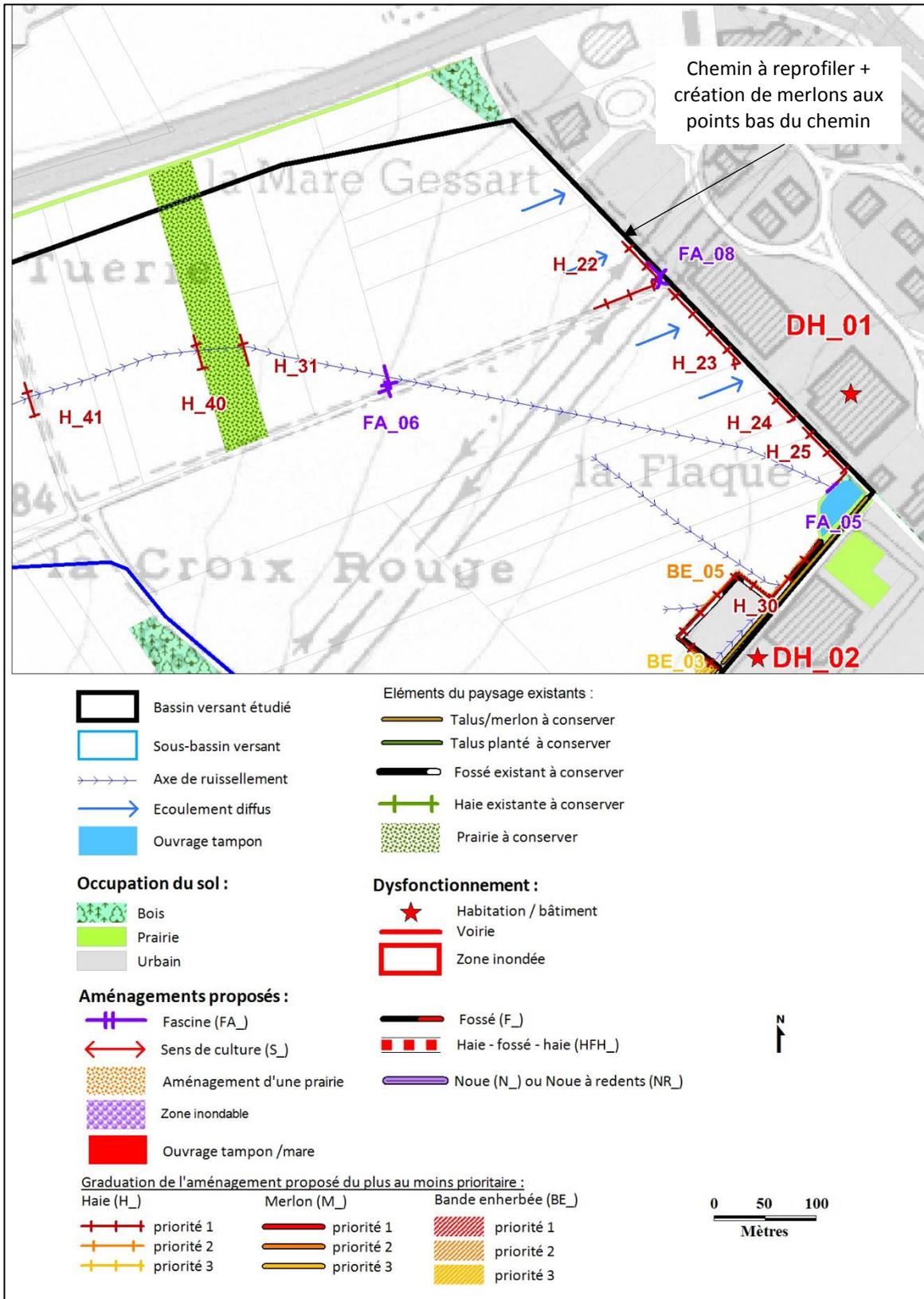
Les eaux pluviales provenant du chemin agricole augmentées par celles arrivant des parcelles agricoles inondent le parking situé 449 avenue Jean Moulin.

Afin de réduire les ruissellements diffus d'origine agricole, des haies seront plantées le long du chemin.



**Photo n°20** Chemin à reprofiler (source : ALISE, 22/02/2017)

Des haies et des fascines seront plantées perpendiculairement à l'axe de ruissellement ce qui ralentira et favorisera l'infiltration des ruissellements en amont de la zone d'activités. La mise en place de la fascine (FA\_05), interceptant l'axe de ruissellement, permettra d'éviter les apports de sédiments dans le bassin et sera efficace immédiatement.



Carte n°8

Propositions d'actions au dysfonctionnement DH\_01 (source : Etude hydraulique ALISE, 2018)

**Déclaration d'Intérêt Général**

Les caractéristiques des aménagements concernés par la DIG sont présentées dans le tableau suivant :

Code aménagement	Type	Etat	Longueur (m)	Largeur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )	Volume (m <sup>3</sup> )	N° parcelle cadastrale
FA_05	Fascine	PRO	13	-	-	-	000ZB0035
FA_06	Fascine	PRO	34	-	-	-	000ZB0007
H_22	Haie double	PRO	120	-	-	-	000ZB0008
H_23	Haie double	PRO	110	-	-	-	000ZB0042
H_24	Haie double	PRO	43	-	-	-	000ZB0039
H_25	Haie double	PRO	76	-	-	-	000ZB0035
H_31	Haie double	PRO	31	-	-	-	000ZB0004
H_40	Haie double	PRO	34	-	-	-	000ZB0098
H_41	Haie double	PRO	35	-	-	-	000ZK0038

**Tableau n°2 Caractéristiques des aménagements du secteur n°1 (source : Etude hydraulique ALISE, 2018)**

### III.2.2 Secteur d'action n°2 : DH\_02, parking du cinéma

Le parking du cinéma a été impacté par des ruissellements et coulées de boues. Des aménagements ont déjà été réalisés par l'ARC sur ce secteur (fossé qui dirige les écoulements vers un bassin de rétention, talus). Afin de protéger ces aménagements des eaux de ruissellement des parcelles agricoles qui sont chargées en matières en suspension, des haies seront plantées en amont.

Les caractéristiques des aménagements concernés par la DIG sont présentées dans le tableau suivant.

Code aménagement	Type	Etat	Longueur (m)	Largeur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )	Volume (m <sup>3</sup> )	N° parcelle cadastrale
BE_03	Bande enherbée	PRO			35282	-	000ZB0255
BE_05	Bande enherbée	PRO	24	3	72709	-	000ZB0255
H_30	Haie double	PRO	253	-	-	-	000ZB0255

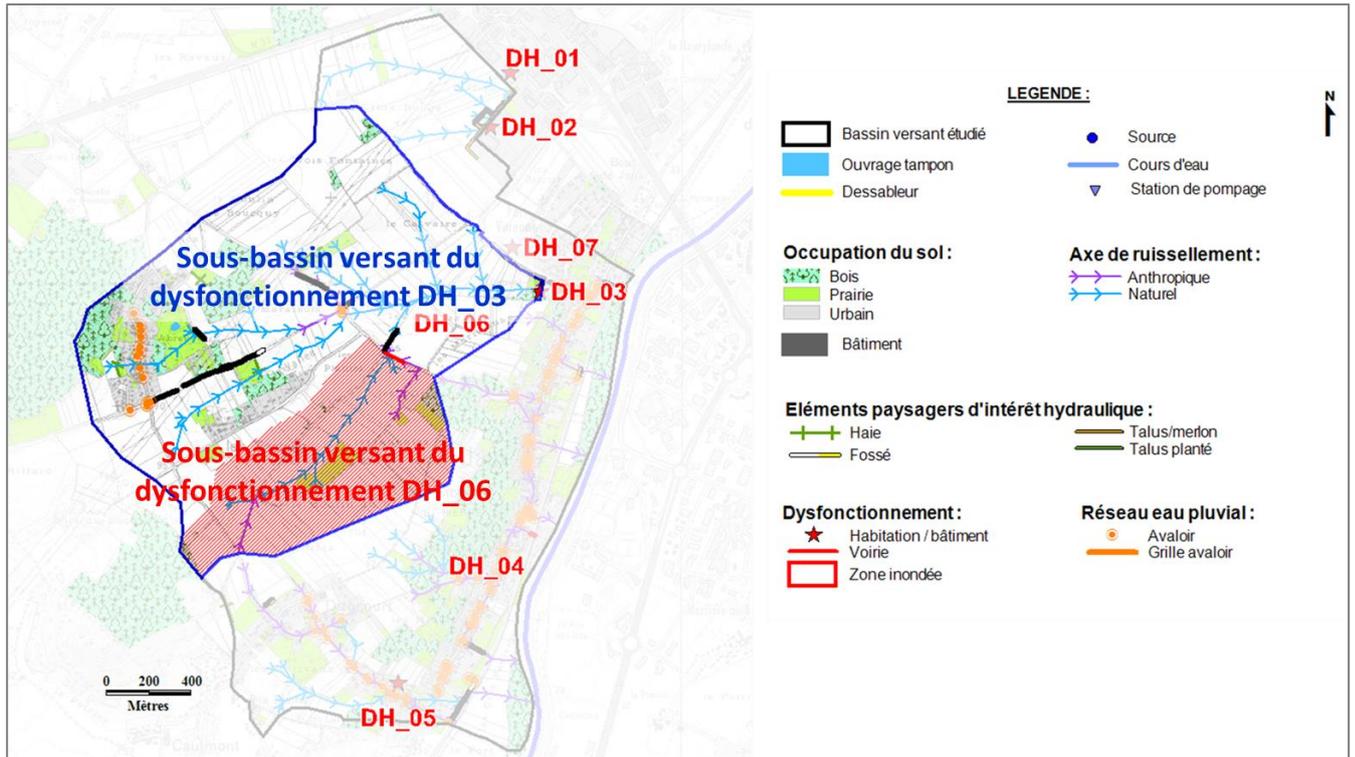
Tableau n°3 Caractéristiques des aménagements du secteur n°2 (source : Etude hydraulique ALISE, 2018)



### III.2.3 Secteur d'action n°3 : DH\_03, habitation située rue de Dienval

Une habitation située au 205 rue de Dienval est régulièrement touchée par des inondations. L'axe de ruissellement dirigé vers ce dysfonctionnement ainsi que les axes de ruissellement secondaires drainent une grande surface. Les ruissellements sont ainsi concentrés et dirigés vers cette habitation.

Les eaux de ruissellement qui sont à l'origine du dysfonctionnement DH\_06 rejoignent ensuite la parcelle concernée par le dysfonctionnement DH\_03. Ainsi, le sous-bassin versant du dysfonctionnement DH\_03 inclut celui de DH\_06 comme l'illustre la carte ci-dessous.

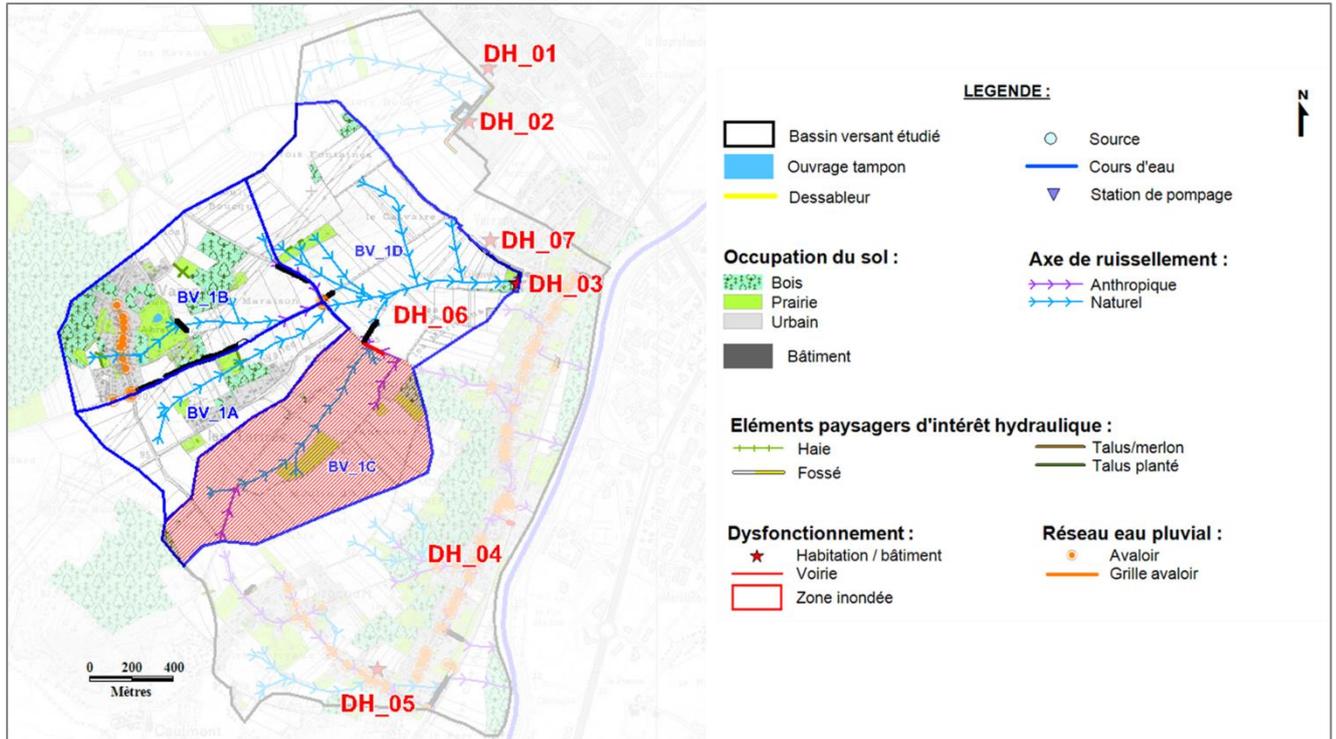


Carte n°10

Sous-bassins versants des dysfonctionnements DH\_03 et DH\_06

La mise en place d'aménagements afin de résoudre le dysfonctionnement DH\_06 permettra également de réduire ce dysfonctionnement.

Le sous-bassin versant du dysfonctionnement DH\_06 a été découpé en plusieurs sous-bassins versants qui sont présentés dans les paragraphes suivants.



Carte n°11

Sous-bassins versants du dysfonctionnement DH\_03

### III.2.3.1 Secteur d'action 3A

Afin de ralentir les écoulements et de favoriser l'infiltration sur le sous-bassin versant BV\_1A, des haies seront situées perpendiculairement aux écoulements. Elles ont été préférentiellement placées en limite de parcelle afin de réduire la gêne à l'exploitation.

Le débit de pointe et le volume ruisselé estimés au niveau de la prairie sont rappelés ci-dessous :

Méthode rationnelle associée à la méthode des volumes	Pluie décennale de 1h	
	Qp10(1h) en l/s	Vr10(1h) en m <sup>3</sup>
	353	722

**Tableau n°4 Volume ruisselé et débit de pointe estimés au niveau de MP\_04 (source : Etude hydraulique, Alise)**

Ainsi, en intégrant un débit de fuite limité de 2l/s/ha (soit 65 l/s), **le volume à stocker est de 573 m<sup>3</sup>**. Le fossé enherbé encadré de haies permettra de gérer un volume de 160 m<sup>3</sup> (situé en domaine public). L'aménagement d'une prairie inondable permettra de gérer les volumes d'eau supplémentaires. Pour cela, un talus planté (MP\_04) inférieur à 1 m de hauteur (la hauteur sera ajustée en fonction des relevés topographiques) sera aménagé sur toute la longueur de la prairie afin de créer une prairie inondable. La plantation du talus permettra de maintenir sa structure. Cet aménagement disposera d'une surverse en point bas.

**Déclaration d'Intérêt Général**

En amont de la rue des Grignons, une noue enherbée (N\_02) sera aménagée le long de la voirie afin d'intercepter les eaux de ruissellement du sous-bassin versant amont (lieu-dit la Vallée).

Le débit de pointe et le volume estimés au niveau de la rue des Grignons sont rappelés ci-dessous :

Méthode rationnelle associée à la méthode des volumes	Pluie décennale de 1h	
	Qp10(1h) en l/s	Vr10(1h) en m <sup>3</sup>
	451	958

**Tableau n°5 Volume ruisselé et débit de pointe estimés au niveau de N\_02 (source : Etude hydraulique, Alise)**

Ainsi, en intégrant un débit de fuite limité de 2l/s/ha (soit 87 l/s) le volume à gérer est de 706 m<sup>3</sup>.

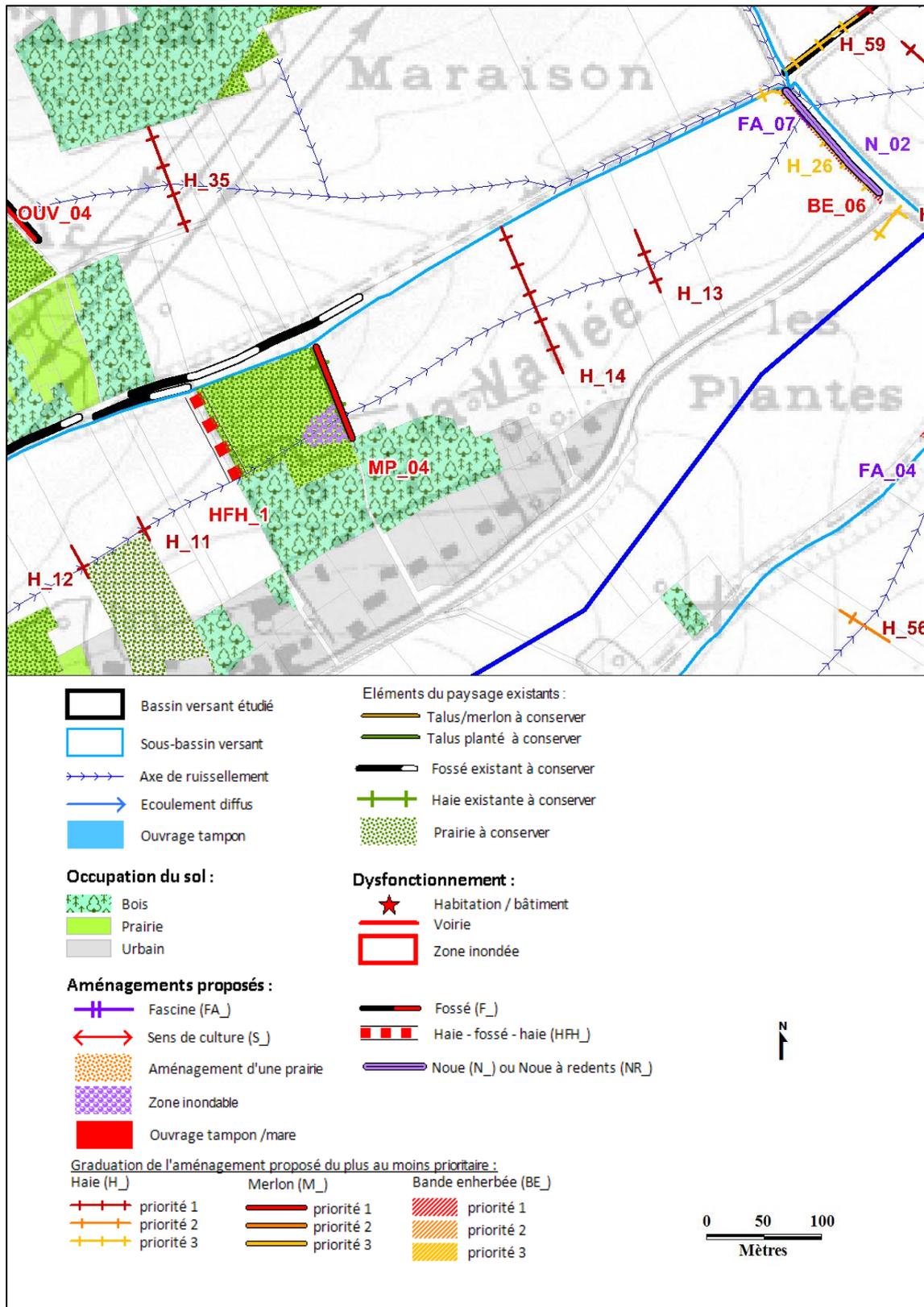
L'aménagement d'une prairie inondable permettra de gérer une partie des eaux ruisselées en amont de l'aménagement N\_02. Le volume ruisselé et le débit de pointe estimés au niveau de cet aménagement sont donc réduits.

**Les aménagements précédents permettant de stocker 573 m<sup>3</sup>, le volume à stocker est d'au moins 133 m<sup>3</sup>.**

En amont de la noue et au niveau de l'axe de ruissellement, la mise en place d'une fascine (FA\_07) d'un linéaire de 19 m permettra de ralentir les écoulements et de favoriser la sédimentation en amont de la noue. Ainsi, en plus de son rôle hydraulique, la fascine permet d'une part d'éviter des coûts supplémentaires d'entretien dû au colmatage et d'autre part, les sables et les limons sont conservés sur la parcelle.

Une haie (H\_26) d'environ 42 m, située de chaque côté de la fascine (FA\_07) en amont de la noue enherbée, permettra de ralentir les ruissellements diffus, de réduire le risque de colmatage et le maintien des berges de la noue. La haie est située sur une surface enherbée de 3 m de large (BE\_06). Le rôle principal de cette bande enherbée sera d'améliorer l'efficacité de la haie.

**Sur le secteur 3A, des aménagements d'hydraulique douce telles que des haies et fascines situées perpendiculairement à l'axe de ruissellement permettront de ralentir les ruissellements et des ouvrages de stockage des eaux permettront de gérer les volumes ruisselés à l'échelle du sous-bassin versant (BV\_1A).**



Carte n°12 Propositions d'actions sur le BV\_1A (source : Etude hydraulique ALISE, 2018)

### III.2.3.2 Secteur d'action 3B

Pour le sous-bassin versant situé au lieu-dit Varanval, l'ouvrage existant sera réaménagé en un fossé d'infiltration (OUV\_04), sous condition de tests de perméabilité favorables à une infiltration. En effet, l'ouvrage actuel ne dispose pas de débit de fuite. Des tests de perméabilité des sols doivent être réalisés afin de valider la faisabilité technique.



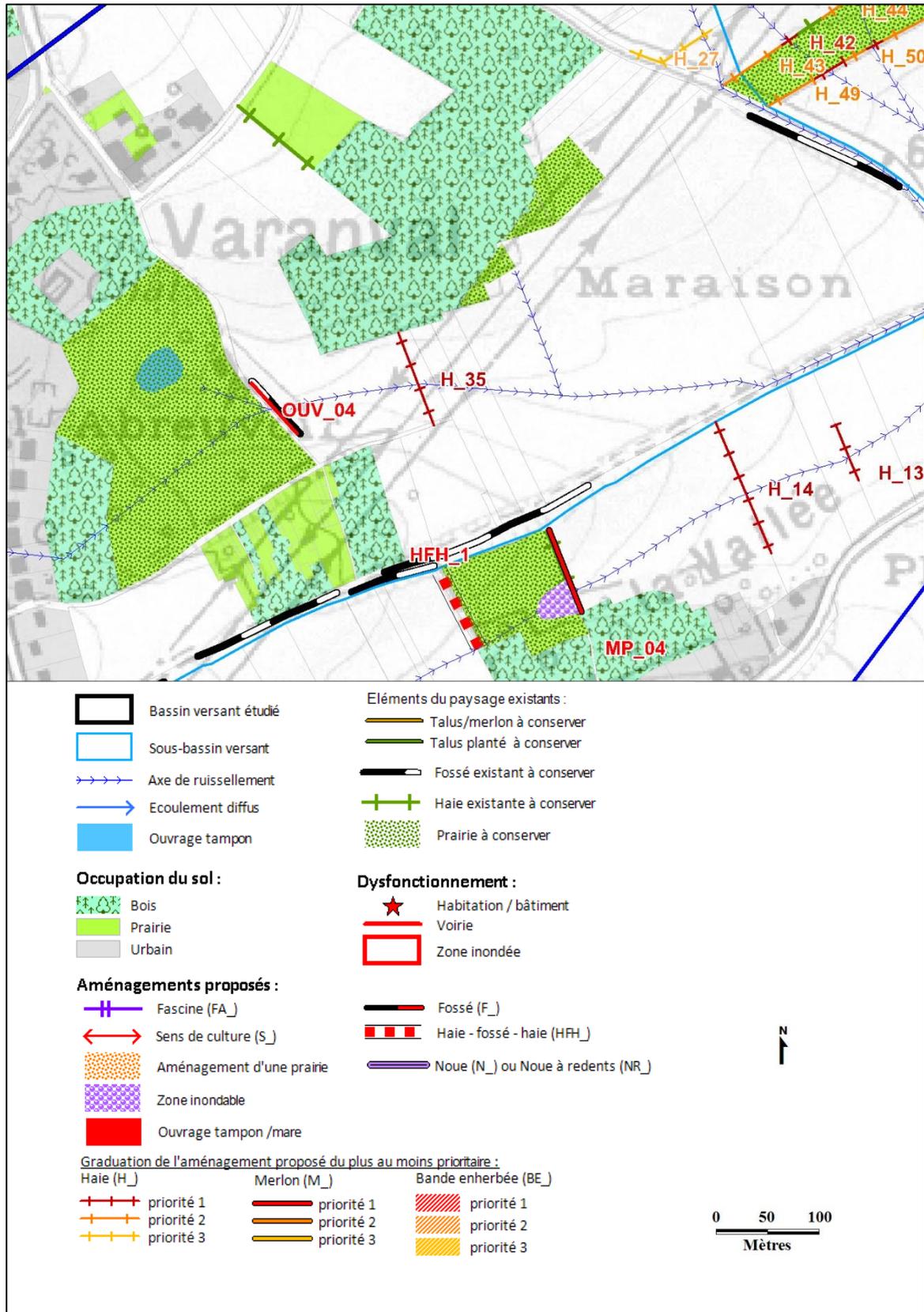
Photo n°21 Fossé à « pas » existant au lieu-dit Varanval

Le débit de pointe et le volume ruisselé sont rappelés ci-dessous :

Méthode rationnelle associée à la méthode des volumes	Pluie décennale de 1h	
	Qp10(1h) en l/s	Vr10(1h) en m <sup>3</sup>
	66	151

Ainsi, en intégrant un débit de fuite limité de 2l/s/ha (soit 43 l/s), **le volume à stocker est de 60 m<sup>3</sup>**.

Une haie (H\_35) sera plantée en aval sur un linéaire d'environ 100 m et perpendiculairement aux écoulements.



Carte n°13 Propositions d'actions sur le BV\_3B (source : Etude hydraulique ALISE, 2018)

**Sur le secteur 3B, des aménagements d'hydraulique douce telles que des haies situées perpendiculairement à l'axe de ruissellement permettront de ralentir les ruissellements et le réaménagement d'un ouvrage existant permettra de gérer une partie des volumes ruisselés à l'échelle du sous-bassin versant (BV\_1B).**

### III.2.3.3 Secteur d'action 3C : DH\_06, coulées de boue et effondrement de talus rue des Grignons

L'axe de ruissellement principal de ce sous-bassin versant draine une surface importante de culture. Aucun élément paysagé ou aménagement, ne permet de ralentir et de favoriser l'infiltration des écoulements. En cas de fortes pluies, les ruissellements non ralentis entraînent l'érosion des sols jusqu'à la formation localement de ravines et l'effondrement ponctuel du talus rue des Grignons.

Afin de diminuer la vitesse des écoulements et favoriser leur infiltration, des haies seront plantées sur les parcelles agricoles situées en amont du dysfonctionnement. Elles seront situées perpendiculairement à l'axe de ruissellement principal, et à la pente ralentissant ainsi les ruissellements diffus.

Lors de la rencontre des exploitants agricoles du territoire, il a été signalé d'importants écoulements le long du chemin du lieu-dit les Aulnaies. Des fascines (FA\_02, FA\_10) seront positionnées en bas de parcelle.

Une bande enherbée correspondant à un ancien chemin est située perpendiculairement aux écoulements. Sur cette surface, un fossé encadré de haie sera aménagé (HFH\_2). Le fossé disposera d'une surverse aménagée au point bas.

Le débit de pointe et le volume ruisselé estimés au niveau de la bande enherbée située le long du chemin sont présentés ci-dessous :

Méthode rationnelle associée à la méthode des volumes	Pluie décennale de 1h	
	Qp10(1h) en l/s	Vr10(1h) en m <sup>3</sup>
	164	233

**Tableau n°6 Volume ruisselé et débit de pointe estimés au niveau de HFH\_2 (source : Etude hydraulique, Alise)**

Ainsi, en intégrant un débit de fuite limité de 2l/s/ha (soit 17 l/s) le volume à gérer est de 190 m<sup>3</sup>.

En aval, un reprofilage de la culture au niveau de l'axe de ruissellement et de sa zone d'expansion sera réalisé afin de permettre aux écoulements de rejoindre un futur ouvrage aménagé (OUV\_02) au niveau du chemin.

**Déclaration d'Intérêt Général**

Le débit de pointe et le volume ruisselé estimés au niveau de la rue des Grignons sont présentés ci-dessous :

Méthode rationnelle associée à la méthode des volumes	Pluie décennale de 1h	
	Qp10(1h) en l/s	Vr10(1h) en m <sup>3</sup>
	728	1 605

**Tableau n°7** Volume ruisselé et débit de pointe estimés au niveau de la rue des Grignons (source : Etude hydraulique, Alise)

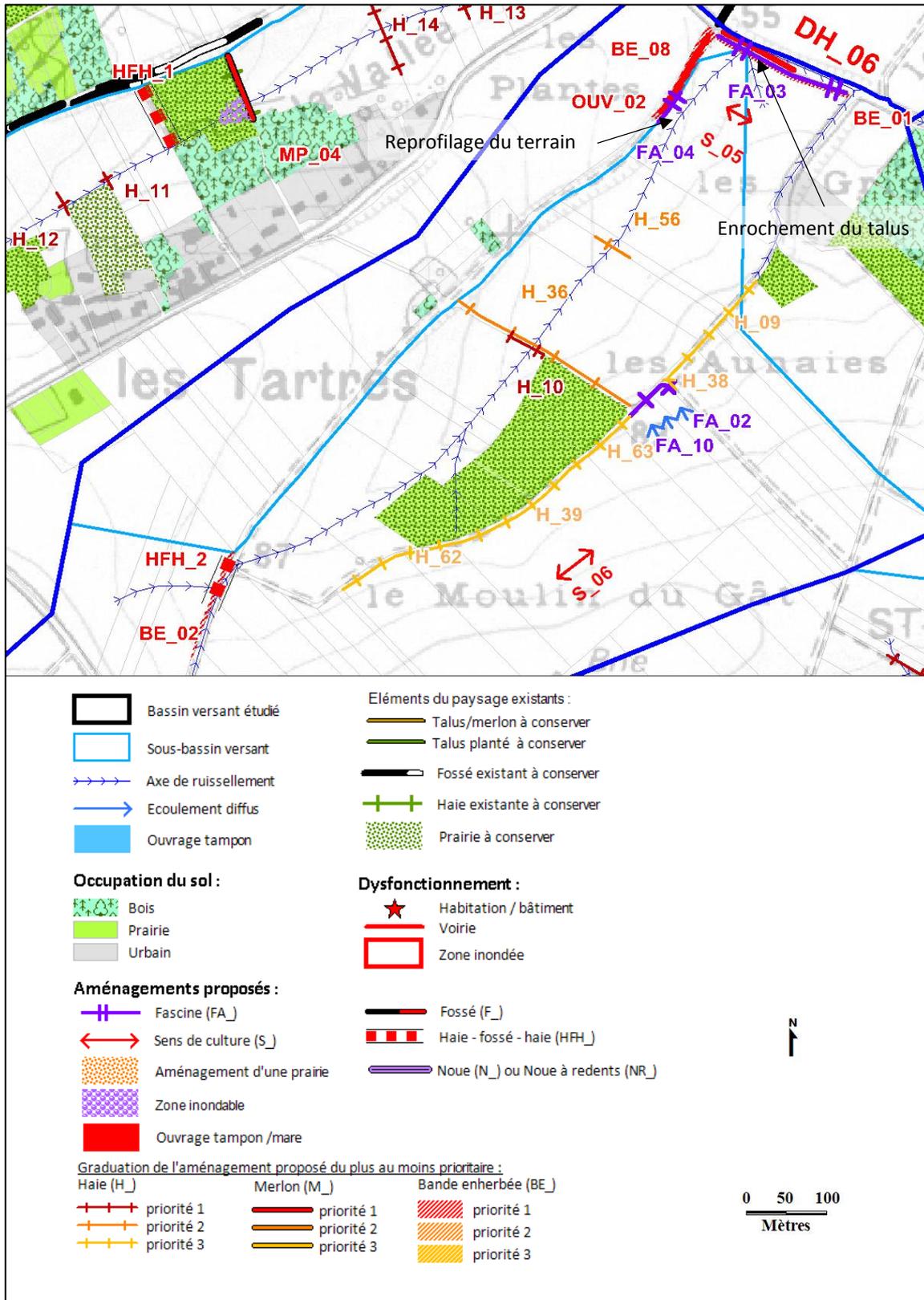
Ainsi, en intégrant un débit de fuite limité de 2l/s/ha (soit 120 l/s) le volume à gérer est de 1 286 m<sup>3</sup>. L'ouvrage amont (HFH\_2) tamponnera une partie des écoulements. L'ouvrage précédent permettra de gérer 190 m<sup>3</sup>, **le volume à stocker est d'au minimum 1 096 m<sup>3</sup>**.

Cet aménagement est associé à la mise en place d'une fascine (FA\_04) en amont afin de réduire la charge en matières en suspension et d'éviter le colmatage de l'ouvrage.

Afin de préserver le talus le long de la voirie, une fascine vivante (FA\_03) sera mise en place efficace immédiatement, associée à une bande enherbée (BE\_01).

**Des aménagements d'hydraulique douce telles que des haies et des fascines situées perpendiculairement aux écoulements permettront de ralentir les ruissellements en amont du dysfonctionnement DH\_06.**

**L'aménagement d'ouvrages de stockage sur des zones non exploitées permettra de gérer les volumes ruisselés à l'échelle du sous-bassin versant. Les aménagements ainsi réalisés permettront de résoudre le dysfonctionnement DH\_06 et de réduire le dysfonctionnement DH\_03.**



Carte n°14

Propositions d'actions sur le sous-bassin bassin versant de DH\_06 (source : Etude hydraulique, Alise)

### III.2.3.4 Secteur d'action 3D et dysfonctionnement DH\_03

Sur le sous-bassin versant qui regroupe les lieux-dits les Pointes et le Calvaire où les ruissellements sont diffus, des haies seront plantées perpendiculairement à la pente. Les haies (H\_58 à H\_61, H\_32 et H\_37) sur un linéaire cumulé d'environ 700 m, seront situées le long du chemin agricole, elles permettront de ralentir et de favoriser l'infiltration en amont du chemin agricole. Le fossé enherbé existant sera prolongé (F\_01) sur un linéaire de 180 m, le long du chemin agricole afin de tamponner les eaux pluviales.

A l'aval de la rue des Grignons, le fossé enherbé existant sera prolongé et reprofilé en un fossé à redents afin de tamponner les ruissellements (FR\_04).

Au niveau du dysfonctionnement 3, un ouvrage (OUV\_01) sera créé en amont de l'habitation touchée par des inondations. Cet ouvrage avait été préconisé sous réserve de gérer les eaux pluviales des sous-bassins versants amonts et de mettre en place des ouvrages d'hydrauliques douces tels que des haies et des fascines sur l'ensemble du sous-bassin versant.

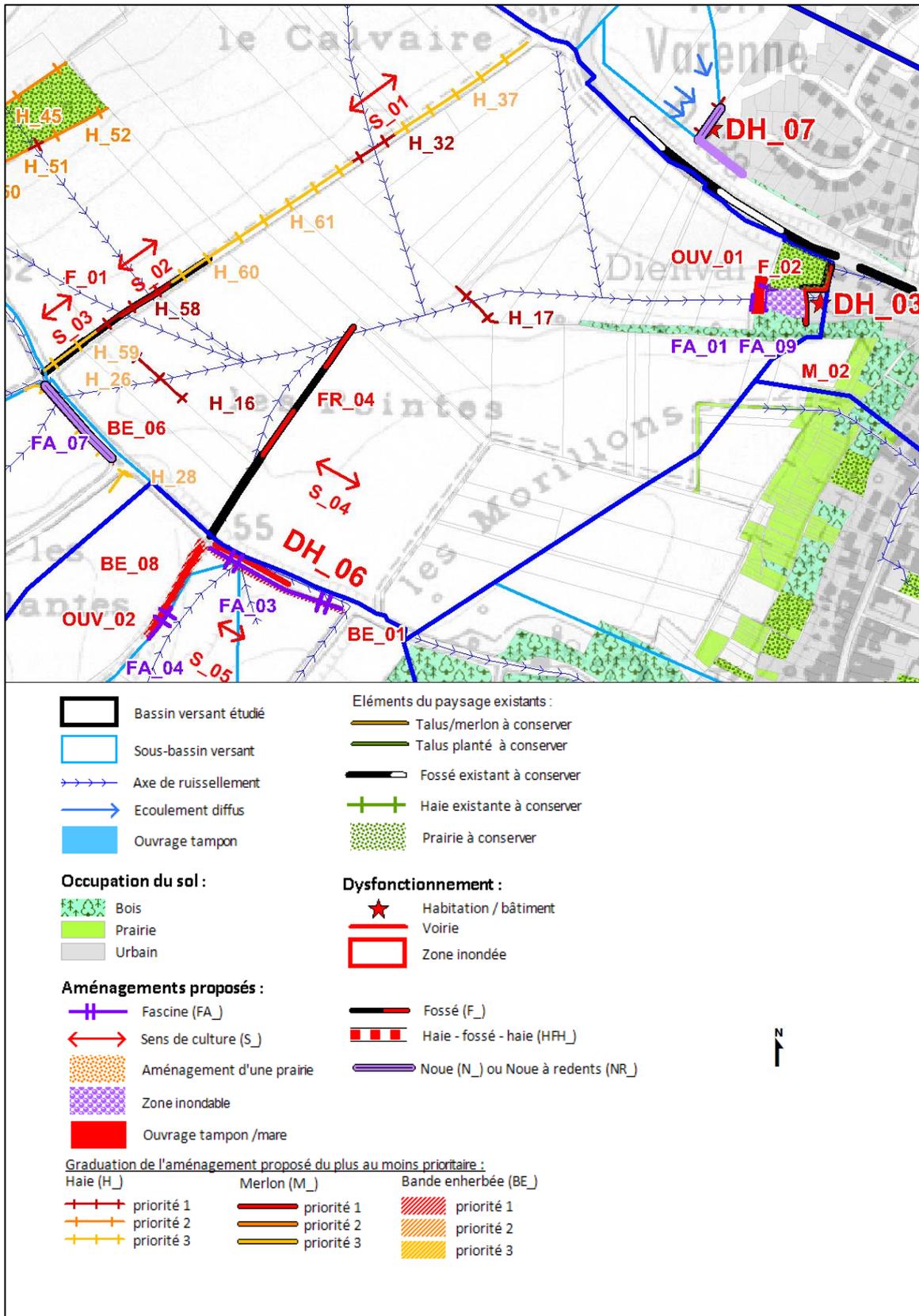
Le débit de pointe et le volume ruisselé estimés au niveau du dysfonctionnement DH\_03 sont rappelés ci-dessous :

Méthode rationnelle associée à la méthode des volumes	Pluie décennale de 1h	
	Qp10(1h) en l/s	Vr10(1h) en m <sup>3</sup>
	2 077	5 214

**Tableau n°8 Volume ruisselé et débit de pointe estimés au niveau de OUV\_01 (source : Etude hydraulique, Alise)**

Ainsi, en intégrant un débit de fuite limité de 2l/s/ha le volume à gérer est de 4 362 m<sup>3</sup>.

Sur les sous-bassins versants amont, des aménagements de stockage seront réalisés et permettront de réduire les volumes à gérer au niveau de DH\_03. La capacité de stockage de ces aménagements est donc prise en compte dans le dimensionnement de l'ouvrage OUV\_01.



Carte n°15 Propositions d'actions sur le BV\_D3 (source : Etude hydraulique, Alise)

**Déclaration d'Intérêt Général**

Les capacités de stockage des ouvrages situés en amont de OUV\_01 sont rappelés dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'ouvrage	Capacité de stockage tenant compte d'un débit de fuite de 2 l/s/ha (en m <sup>3</sup> )
Ouvrage tampon (OUV_04)	60
Fossé encadré de haies (HFH_1) + prairie inondable	573
Noue (N_02)	133
Fossé encadré de haies (HFH_2) + ouvrage tampon (OUV_02)	1 480
Fossé à redents (FR_04)	207
Fossé (F_01)	70
<b>TOTAL</b>	<b>2 518</b>

**Tableau n°9 Capacité de stockage des ouvrages en amont de l'ouvrage OUV\_01 (source : Etude hydraulique, Alise)**

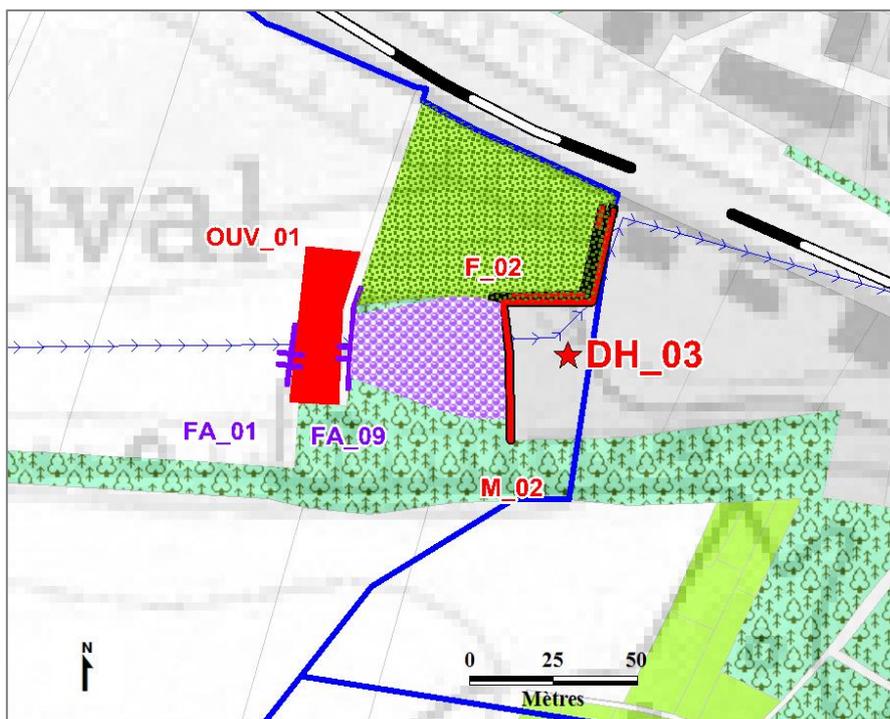
Les aménagements précédents permettant de stocker 2 518 m<sup>3</sup>, **le volume minimum à stocker est de 1 840 m<sup>3</sup>.**

La surverse de cet aménagement sera dirigée vers le réseau de gestion des eaux pluviales existant. Pour cela, le fossé actuellement à contre-pente sera reprofilé (F\_02).

En amont de l'ouvrage, une fascine (FA\_01) de 18 m de long sera mise en place au niveau de l'axe d'écoulement des ruissellements afin d'éviter le colmatage et le surcoût lié à un curage trop récurrent de cet ouvrage.

Il est également prévu la création d'une fascine (FA\_09) de 30 m de long en amont du boisement sur le domaine public afin de ralentir les ruissellements dans l'attente d'un accord pour la création de l'ouvrage tampon (OUV\_01).

En aval, afin de protéger l'habitation et de permettre le tamponnement des eaux dans la parcelle boisée, il un talus (M\_02) sera créé sur un linéaire d'environ 100 m.



Carte n°16

Propositions d'actions au niveau du dysfonctionnement DH\_03  
(source : Etude hydraulique, Alise)

Des aménagements d'hydraulique douce telles que des haies, des bandes enherbées et des fascines situées perpendiculairement aux écoulements permettront de ralentir les ruissellements en amont du dysfonctionnement DH\_06. La création de zones et d'ouvrages de stockage sur l'ensemble des sous bassins versants amont de DH\_03 permettra de gérer les ruissellements en amont de ce dysfonctionnement et de réduire les risques.

**Déclaration d'Intérêt Général**

Les caractéristiques des aménagements prévus sur le sous bassin versant du dysfonctionnement DH\_03 sont présentées dans le tableau suivant :

Code aménagement	Type	Etat	Longueur (m)	Largeur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )	Volume (m <sup>3</sup> ) *	N° parcelle cadastrale
<b>Secteur 3A</b>							
H_11	Haie double	PRO	23				000AS0015
H_12	Haie double	PRO	32				000AS0014
H_13	Haie double	PRO	59				000ZI0047
H_14	Haie double	PRO	140				000AS0086
H_26	Haie double	PRO	124				000ZI0048
H_28	Haie double	PRO	43				000ZI0049
BE_06	Bande enherbée	PRO	13	8	94 151		000ZI0048
MP_04	Merlon planté	PRO	87				000AS0050
N_02	Noüe	PRO	120	3,5	420	140	000ZI0048
FA_07	Fascine	PRO	19				000ZI0048
<b>Secteur 3B</b>							
H_35	Haie double	PRO	98				000AV0032
OUV_04	Ouvrage tampon	RES	80	3	260	60	000AV0032
<b>Secteur 3C, dysfonctionnement DH_06</b>							
BE_01	Bande enherbée	PRO	17	10	165250		000ZH0284
BE_02	Bande enherbée	PRO			67811		000ZI0144
FA_02	Fascine	PRO	38				000ZH0033
FA_03	Fascine	PRO	175				000ZH0284
FA_04	Fascine	PRO	47				000ZH0284
FA_10	Fascine	PRO	37				000ZH0314
H_09	Haie double	PRO	115				000ZH0284
H_10	Haie double	PRO	55				000ZH0025
H_36	Haie double	PRO	252				000ZH0034
H_38	Haie double	PRO	68				000ZH0041 - 0042 - 0043 - 0044 - 0045 - 0046
H_39	Haie double	PRO	203				000ZH0031
H_56	Haie double	PRO	52				000ZH0036

## Déclaration d'Intérêt Général

Code aménagement	Type	Etat	Longueur (m)	Largeur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )	Volume (m <sup>3</sup> ) *	N° parcelle cadastrale
H_62	Haie double	PRO	150				000ZB0255
H_63	Haie double	PRO	76				000ZH0036
HFH_2	Haie Fossé Haie	PRO	66	1,5	4,1	200	000ZI0144
	Reprofilage terrain du	PRO					000ZH0284
<b>Secteur 3D et dysfonctionnement DH3</b>							
F_01	Fossé	PRO	180	1,5	270	70	000ZK0055
F_02	Fossé d'écoulement	RES	66				000AI0001
FA_01	Fascine	PRO	18				000ZD0090
FA_09	Fascine	PRO	31				000ZD0089
FR_04	Fossé à redents	PRO	246	2,5	615	210	000ZD0091
H_16	Haie double	PRO	93				000ZD0092
H_17	Haie double	PRO	68				000ZD0074
H_27	Haie double	PRO	91				000ZK0057
H_32	Haie double	PRO	63				000ZK0052
H_37	Haie double	PRO	195				000ZK0048
H_42	Haie double	PRO	19				000ZK0056
H_43	Haie double	PRO	68				000ZK0056
H_44	Haie double	PRO	37				000ZK0084
H_45	Haie double	PRO	150				000ZK0055
H_46	Haie double	PRO	34				000ZK0056
H_47	Haie double	PRO	19				000ZK0055
H_48	Haie double	PRO	22				000ZK0055
H_49	Haie double	PRO	52				000ZK0056
H_50	Haie double	PRO	25				000ZK0056
H_51	Haie double	PRO	71				000ZK0055
H_52	Haie double	PRO	89				000ZK0123
H_58	Haie double	PRO	109				000ZK0055
H_59	Haie double	PRO	80				000ZK0056
H_60	Haie double	PRO	83				000ZK0123
H_61	Haie double	PRO	179				000ZK0053
M_02	Merlon	PRO	96				000AI0002

**Déclaration d'Intérêt Général**

Code aménagement	Type	Etat	Longueur (m)	Largeur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )	Volume (m <sup>3</sup> ) *	N° parcelle cadastrale
OUV_01	Ouvrage tampon	PRO			800	1 850	000ZD0090
*Le volume tient compte d'un débit de fuite de 2l/s/ha							

**Tableau n°10** Caractéristiques des aménagements du secteur n°3 (source : Etude hydraulique, Alise)

### III.2.4 Secteur d'action n°4 : DH\_04, inondation du passage sous la voie ferrée

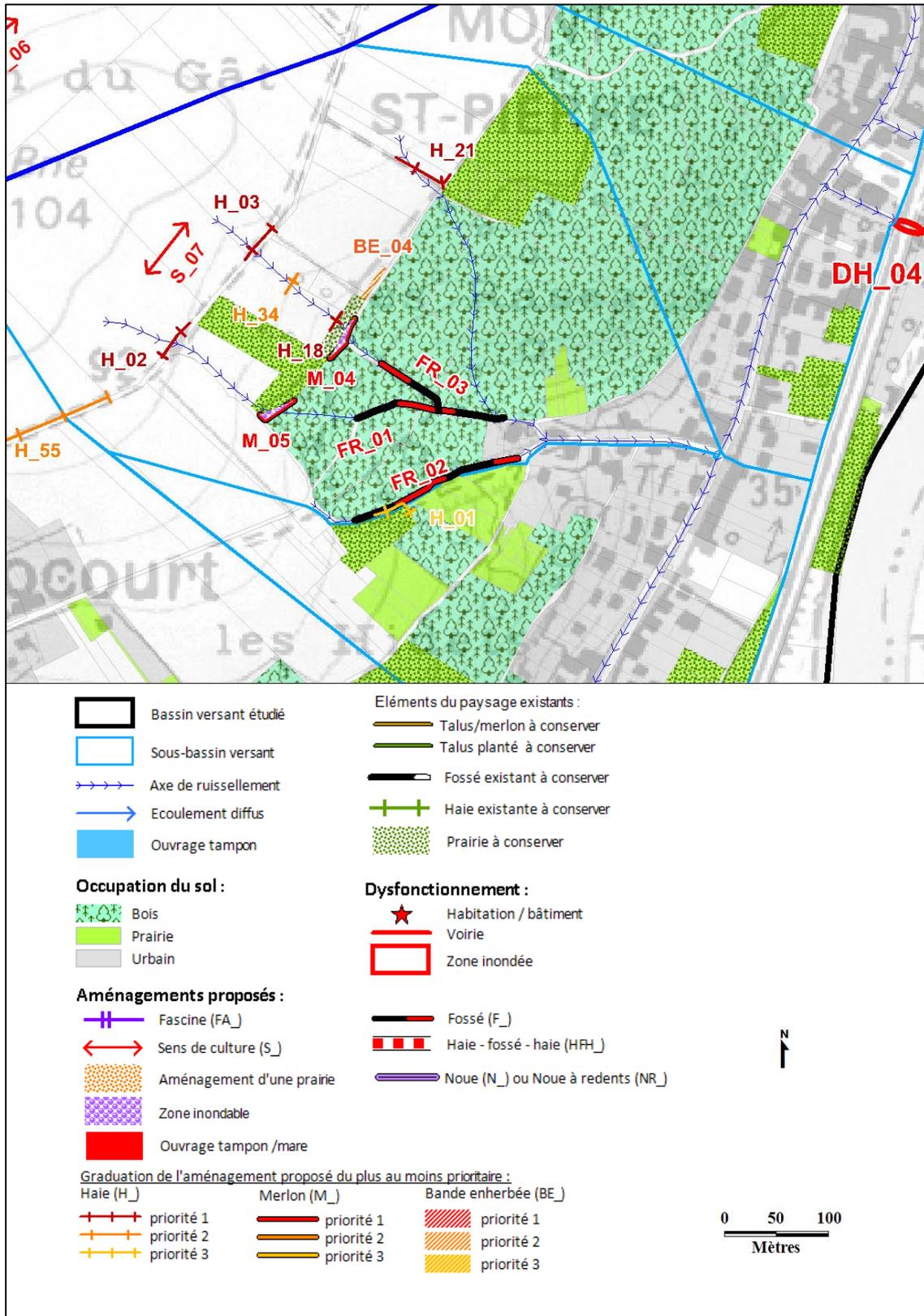
Une partie des eaux est dirigée vers le passage sous la voie ferrée où les pompes qui renvoient les eaux de ruissellement vers l'Oise ne suffisent pas à leur évacuation. Deux pompes de relevage permettent actuellement d'assurer l'écoulement des eaux vers l'Oise.

Des haies (H\_02, H\_03, H\_34, H\_18, H\_21) et des merlons (M\_04 et M\_05) seront mis en place dans les parcelles agricoles situées en amont. Ces aménagements permettront de réduire l'apport de limons et donc le colmatage du réseau d'assainissement.

Les caractéristiques des aménagements sont présentées dans le tableau suivant :

Code aménagement	Type	Etat	Longueur (m)	Largeur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )	Volume (m <sup>3</sup> )	N° parcelle cadastrale
BE_04	Bande enherbée	PRO	37	5	16 597		000ZH0082
H_01	Haie double	PRO	44				000ZH0146
H_02	Haie double	PRO	43				000ZH0057
H_03	Haie double	PRO	43				000ZH0055
H_18	Haie double	PRO	22				000ZH0079
H_21	Haie double	PRO	63				000ZH0084
H_34	Haie double	PRO	23				000ZH0079
M_04	Merlon	PRO	47				000ZH0079
M_05	Merlon	PRO	41				000ZH0076

**Tableau n°11** Caractéristiques des aménagements du secteur n°4 (source : Etude hydraulique, Alise)



Carte n°17

Propositions d'actions pour réduire le dysfonctionnement DH\_04 (source : Etude hydraulique, Alise)

### III.2.5 Secteur d'action n°5 : DH\_05, 220 Rue des Racques

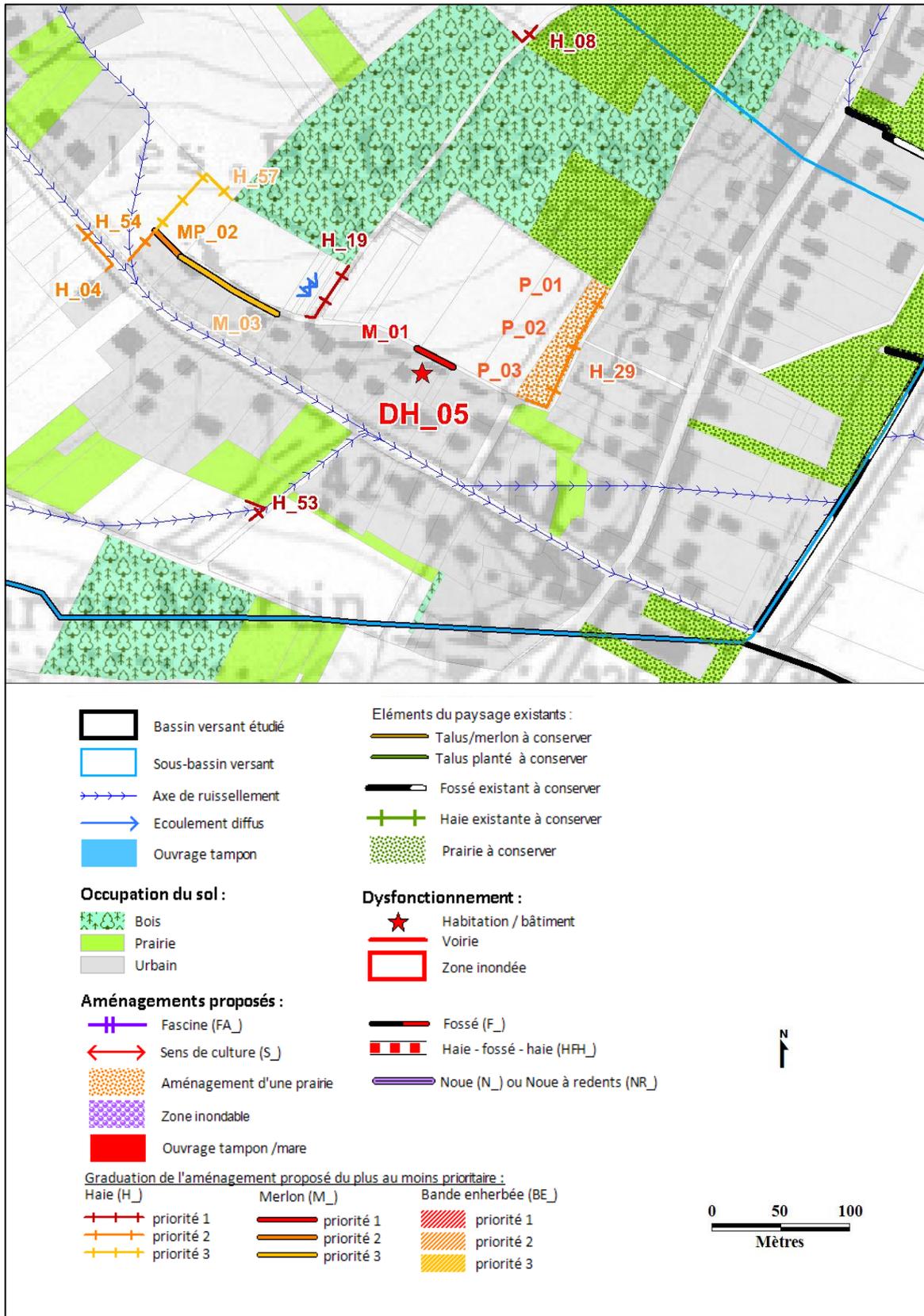
Le jardin de la parcelle urbanisée au 220 rue des Racques a subi des ruissellements et coulées de boues en 2016. Les ruissellements étant concentrés dans le chemin, un merlon sera mis en place (M\_01 en priorité puis MP\_02 et M\_03) à la limite entre les parcelles urbanisées et le chemin agricole afin de protéger les parcelles urbanisées. Idéalement, le merlon sera mis en place de sorte à ne pas gêner le passage d'engins agricoles.

Des haies (H\_57 et H\_19) seront plantées afin d'éviter la concentration de boues dans le chemin.

Les caractéristiques des aménagements sont présentées dans le tableau suivant :

Code aménagement	Type	Etat	Longueur (m)	Largeur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )	Volume (m <sup>3</sup> )	N° parcelle cadastrale
H_08	Haie double	PRO	25				000ZH0153
H_19	Haie double	PRO	52				000ZH0170
H_29	Haie double	PRO	110				000ZH0240
H_54	Haie double	PRO	29				000AR0054
H_57	Haie double	PRO	83				000AR0086
M_01	Merlon	PRO	30				000AR0064
M_03	Merlon	PRO	81				000AR0058
MP_02	Merlon planté	PRO	27				000AR0055

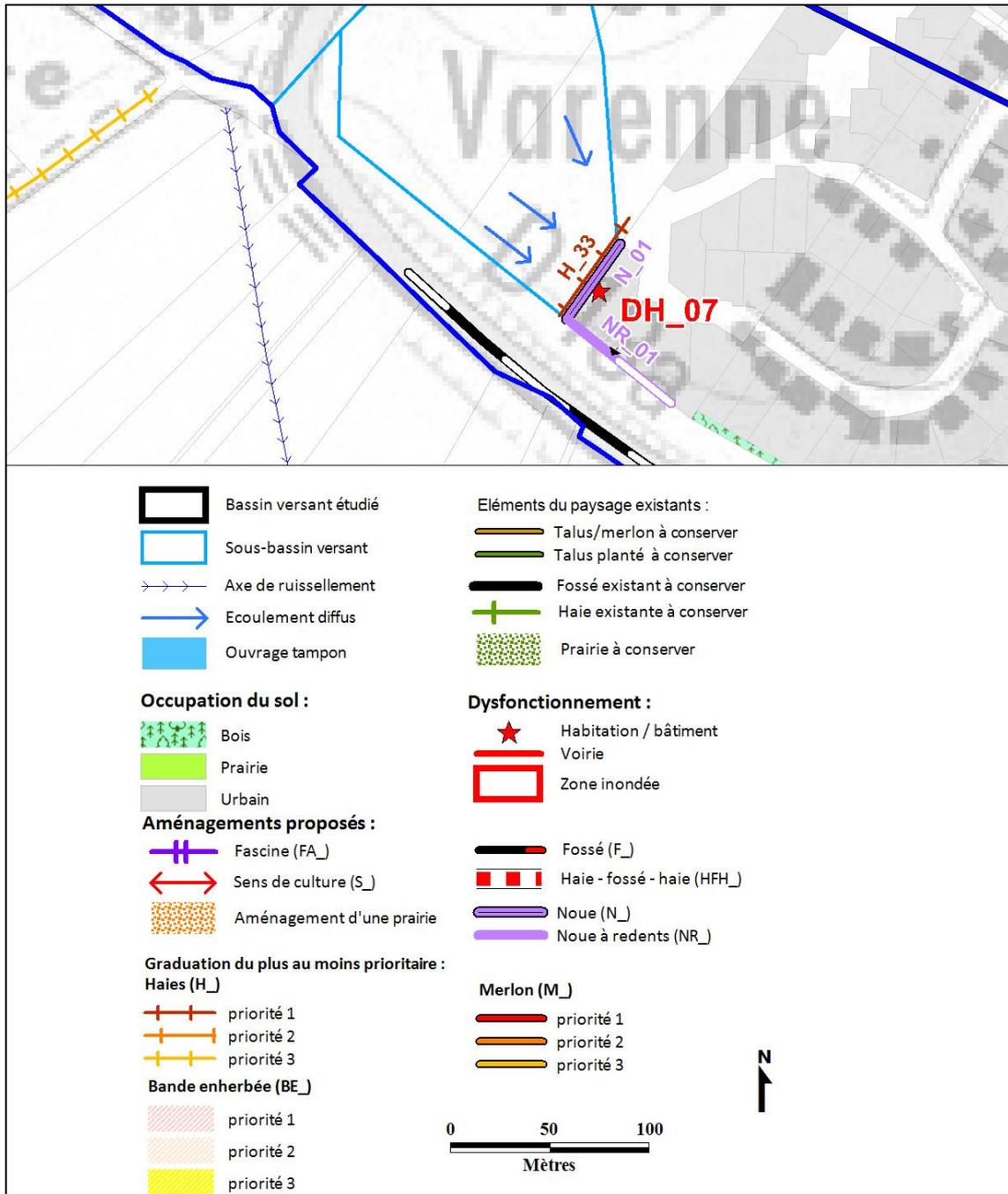
Tableau n°12 Caractéristiques des aménagements du secteur n°5 (source : Etude hydraulique, Alise)



Carte n°18 Mise en place d'aménagements au dysfonctionnement DH\_05 (source : Etude hydraulique, Alise)

### III.2.6 Secteur d'action n°6 : DH\_07, ruissellement et coulée de boue au 9 impasse des coutures

Le jardin situé au 9 impasse des coutures a subi une inondation par ruissellement et coulées de boues. Les ruissellements sont d'origine agricole et se concentrent en bas de la parcelle puis traversent les parcelles urbanisées.



Carte n°19 Dysfonctionnement hydrologique n°07 et proposition d'aménagements 05 (source : Etude hydraulique, Alise)

**Déclaration d'Intérêt Général**

Il est prévu la mise en place d'une noue enherbée (N\_01) à la limite entre la parcelle agricole et urbanisée. Il est également proposé la mise en place d'une haie (H\_33) en amont de la noue afin d'éviter le colmatage par les terres d'origine agricole.

Une noue à redents (NR\_01) permettra ensuite aux écoulements de rejoindre le fossé le long de la route départementale.

Le débit de pointe et le volume ruisselé estimés sont présentés ci-dessous :

Moyenne de la Méthode rationnelle et de la Méthode HEC-HMS	Pluie décennale de 1h	
	Qp10(1h) en l/s	Vr10(1h) en m <sup>3</sup>
	35	55

Ainsi, en intégrant un débit de fuite limité de 2l/s/ha (soit 4 l/s) le volume à gérer est de 45 m<sup>3</sup>.

Les caractéristiques des aménagements sont présentées dans le tableau suivant :

Code aménagement	Type	Etat	Longueur (m)	Largeur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )	Volume (m3)	N° parcelle cadastrale
H_33	Haie double	PRO	61				000AH0104
N_01	Noue	PRO	47	1	45	45	000AH0104
NR_01	Noue à redents	PRO	68	2	136		000AH0176

**Tableau n°13** Caractéristiques des aménagements du secteur n°7 (Dysfonctionnement n°7)

### III.3 Phasage des travaux

La programmation des travaux est prévue en quatre phases. Elle est fonction :

- Des enjeux (biens touchés), de la sensibilité de la zone et de la fréquence d'apparition du dysfonctionnement ;
- De la cohérence hydrologique (les aménagements doivent être réalisés par groupe, à l'échelle de sous bassins versants) ;
- D'une logique d'aménagement amont/aval.

Sur chaque secteur, les priorités inférieures, si elles existent, augmentent le degré de protection et d'efficacité des aménagements, de manière à limiter dans un premier temps, l'emprise des aménagements et la consommation d'espaces cultivables, en fonction des effets des premiers aménagements réalisés.

De ce fait, une partie des aménagements sera donc réalisée lors de la phase 1, puis complétés si nécessaire lors de la phase 2, dont le déclenchement dépendra de l'évolution (fréquence, ampleur) du dysfonctionnement traité.

Le tableau suivant présente la planification des travaux sur quatre phases.

Année	Secteur	Dysfonct.	Code aménagement	Type	Etat
N	1	DH_01	FA_05	Fascine	PROJET
N	3	DH_03	F_02	Fossé d'écoulement	EXISTANT
N	3	DH_03	FA_01	Fascine	PROJET
N	3	DH_03	FA_09	Fascine	PROJET
N	3	DH_03	FR_04	Fossé à redents	PROJET
N	3	DH_03	H_17	Haie double	PROJET
N	3	DH_03	OUV_01	Ouvrage tampon	PROJET
N	3C	DH_06	BE_01	Bande enherbée	PROJET
N	3C	DH_06	BE_02	Bande enherbée	EXISTANT
N	3C	DH_06	FA_03	Fascine	PROJET
N	3C	DH_06	FA_04	Fascine	PROJET
N	3C	DH_06	FA_10	Fascine	PROJET
N	3C	DH_06	H_10	Haie double	PROJET
N	3C	DH_06	H_36	Haie double	PROJET
N	3C	DH_06	H_56	Haie double	PROJET
N	3C	DH_06	HFH_2	Haie Fossé Haie	PROJET
N+1	1	DH_01	H_22	Haie double	PROJET
N+1	1	DH_01	H_23	Haie double	PROJET
N+1	1	DH_01	H_24	Haie double	PROJET

**Déclaration d'Intérêt Général**

Année	Secteur	Dysfonct.	Code aménagement	Type	Etat
N+1	1	DH_01	H_25	Haie double	PROJET
N+1	1	DH_01	H_31	Haie double	PROJET
N+1	1	DH_01	H_40	Haie double	PROJET
N+1	1	DH_01	H_41	Haie double	PROJET
N+1	1	DH_01	M_06	Merlon	PROJET
N+1	1	DH_01	M_07	Merlon	PROJET
N+1	1	DH_01	M_08	Merlon	PROJET
N+1	2	DH_02	H_30	Haie double	PROJET
N+1	3	DH_03	H_16	Haie double	PROJET
N+1	3	DH_03	M_02	Merlon	PROJET
N+1	4	DH_04	H_02	Haie double	PROJET
N+1	4	DH_04	H_03	Haie double	PROJET
N+1	4	DH_04	H_18	Haie double	PROJET
N+1	4	DH_04	H_21	Haie double	PROJET
N+1	4	DH_04	M_04	Merlon	PROJET
N+1	4	DH_04	M_05	Merlon	PROJET
N+1	5	DH_05	H_08	Haie double	PROJET
N+1	5	DH_05	H_19	Haie double	PROJET
N+1	5	DH_05	M_01	Merlon	PROJET
N+1	6	DH_07	H_33	Haie double	PROJET
N+1	6	DH_07	N_01	Noue	PROJET
N+1	6	DH_07	NR_01	Noue à redents	PROJET
N+1	3A	DH_03	BE_06	Bande enherbée	PROJET
N+1	3A	DH_03	FA_07	Fascine	PROJET
N+1	3A	DH_03	H_11	Haie double	PROJET
N+1	3A	DH_03	H_12	Haie double	PROJET
N+1	3A	DH_03	H_13	Haie double	PROJET
N+1	3A	DH_03	H_14	Haie double	PROJET
N+1	3A	DH_03	MP_04	Merlon planté	PROJET
N+1	3A	DH_03	N_02	Noue	PROJET
N+1	3C	DH_06	FA_02	Fascine	PROJET
N+1	3C	DH_06	-	Reprofilage du terrain	PROJET

## Déclaration d'Intérêt Général

Année	Secteur	Dysfonct.	Code aménagement	Type	Etat
N+1	3D	DH_03	F_01	Fossé d'écoulement	PROJET
N+1	3D	DH_03	H_58	Haie double	PROJET
N+1	3D	DH_03	H_59	Haie double	PROJET
N+2	1	DH_01	FA_06	Fascine	PROJET
N+2	2	DH_02	BE_03	Bande enherbée	PROJET
N+2	2	DH_02	BE_05	Bande enherbée	PROJET
N+2	3	DH_03	H_60	Haie double	PROJET
N+2	4	DH_04	BE_04	Bande enherbée	PROJET
N+2	4	DH_04	H_01	Haie double	PROJET
N+2	4	DH_04	H_34	Haie double	PROJET
N+2	3A	DH_03	H_26	Haie double	PROJET
N+2	3A	DH_03	H_28	Haie double	PROJET
N+2	3B	DH_03	H_35	Haie double	PROJET
N+2	3B	DH_03	OUV_04	Ouvrage tampon	EXISTANT
N+2	3C	DH_06	H_38	Haie double	PROJET
N+2	3C	DH_06	H_39	Haie double	PROJET
N+2	3C	DH_06	H_62	Haie double	PROJET
N+2	3C	DH_06	H_63	Haie double	PROJET
N+2	3D	DH_03	H_42	Haie double	PROJET
N+2	3D	DH_03	H_46	Haie double	PROJET
N+2	3D	DH_03	H_47	Haie double	PROJET
N+2	3D	DH_03	H_48	Haie double	PROJET
N+2	3D	DH_03	H_32	Haie double	PROJET
N+2	3D	DH_03	H_27	Haie double	PROJET
N+2	3D	DH_03	H_37	Haie double	PROJET
N+2	3D	DH_03	H_43	Haie double	PROJET
N+2	3D	DH_03	H_44	Haie double	PROJET
N+2	3D	DH_03	H_45	Haie double	PROJET
N+2	3D	DH_03	H_49	Haie double	PROJET
N+2	3D	DH_03	H_50	Haie double	PROJET
N+2	3D	DH_03	H_51	Haie double	PROJET
N+2	3D	DH_03	H_52	Haie double	PROJET

**Déclaration d'Intérêt Général**

Année	Secteur	Dysfonct.	Code aménagement	Type	Etat
N+2	3D	DH_03	H_61	Haie double	PROJET
N+3	7		MP_05	Merlon planté	PROJET
N+3	7		OUV_05	Mare à restaurer	EXISTANT
N+3	7		H_29	Haie double	PROJET
N+3	7		H_54	Haie double	PROJET
N+3	5	DH_05	H_57	Haie double	PROJET
N+3	7		M_03	Merlon	PROJET
N+3	7		MP_02	Merlon planté	PROJET
N+3	5	DH_05	H_09	Haie double	PROJET
N+3	7		P_01	Remise en herbe	PROJET
N+3	7		P_02	Remise en herbe	PROJET
N+3	7		P_03	Remise en herbe	PROJET
N+3	7		BE_07	Bande enherbée	PROJET
N+3	7		H_04	Haie double	PROJET
N+3	7		H_05	Haie double	PROJET
N+3	7		H_06	Haie double	PROJET
N+3	7		H_07	Haie double	PROJET
N+3	7		H_15	Haie double	PROJET
N+3	7		H_20	Haie double	PROJET
N+3	7		H_53	Haie double	PROJET
N+3	7		H_55	Haie double	PROJET
N+3	7		MP_01	Merlon planté	PROJET
N+3	7		MP_03	Merlon planté	PROJET
N+3	7		OUV_03	Mare	PROJET

Tableau n°14 Planification théorique des travaux en quatre phases

## III.4 Coût et financement du projet

### III.4.1 Chiffrage estimatif des travaux

#### III.4.1.1 Description

L'estimatif financier s'élève à un montant global de **175 986 € HT** pour la commune de Jaux. Ces montants comprennent la totalité des actions du programme étalée sur les quatre phases.

Ces montants sont donnés à titre indicatif. Ils sont susceptibles d'être variables en fonction des caractéristiques des actions et de leur linéaire. Les estimations sont basées sur un coût moyen en considérant que l'ensemble des travaux sera réalisé par une entreprise spécialisée.

Le tableau en page suivante présente par secteur de dysfonctionnement, le coût de chaque aménagement, le prix total par phase puis le prix total par secteur d'aménagement.

Concernant les subventions possibles, 2 financeurs ont été identifiés :

- L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) finance à hauteur de 80 % les aménagements d'hydraulique douce ainsi que les acquisitions foncières pour la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce ;
- Le Conseil Départemental de l'Oise finance l'ensemble des actions (aménagements d'hydrauliques douces ou structurants) sur la base du taux communal auquel s'ajoute une bonification de 10 %.

Il est à noter que l'AESN limite le financement des travaux d'hydraulique douce et les acquisitions foncières aux secteurs sensibles (rivière, zone humide, captage eau potable, ...).

#### III.4.1.2 Répartition des coûts par phase

Le coût global minimum de la phase 1 est de 85 105 euros. La phase 1 représente 48 % du coût total des travaux.

Le coût global minimum de la phase 2 est de 39 585 euros, soit 22 % du coût total des travaux.

La phase 3 représente un coût global minimum de 25 941 euros. Elle représente 15 % du coût total des travaux.

Pour finir, le coût global de la phase 4 est de 26 356 euros, soit 15 % du budget global.

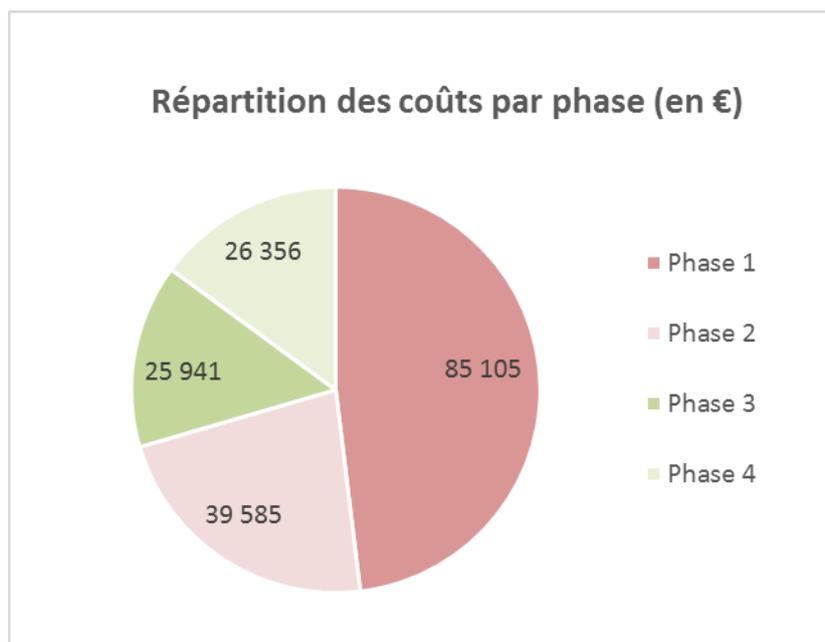


Figure n°1 : Répartition des coûts par phase des aménagements concernés par la DIG

### III.4.1.3 Répartition des coûts par secteur

Le tableau suivant présente les coûts du programme d'aménagement par secteur.

Secteur	Dysfonct.	Code aménagement	Type	Coût travaux (en €)	Coût total par phase (en €)	Coût total par secteur (en €)	
1	DH_01	FA_05	Fascine	1 052	1 052	12 808	
1	DH_01	-	Reprofilage du chemin communal	5 000	9 043		
1	DH_01	H_22	Haie double	1 080			
1	DH_01	H_23	Haie double	988			
1	DH_01	H_24	Haie double	387			
1	DH_01	H_25	Haie double	680			
1	DH_01	H_31	Haie double	282			
1	DH_01	H_40	Haie double	309			
1	DH_01	H_41	Haie double	316			
1	DH_01	M_06	Merlon	600			
1	DH_01	M_07	Merlon	400			
1	DH_01	M_08	Merlon	400			
1	DH_01	FA_06	Fascine	2 714			2 714

## Déclaration d'Intérêt Général

Secteur	Dysfonct.	Code aménagement	Type	Coût travaux (en €)	Coût total par phase (en €)	Coût total par secteur (en €)
2	DH_02	H_30	Haie double	2 276	2 276	2 282
2	DH_02	BE_03	Bande enherbée	2	6	
2	DH_02	BE_05	Bande enherbée	4		
3A	DH_03	BE_06	Bande enherbée	6	8 245	9 742
3A	DH_03	FA_07	Fascine	1 549		
3A	DH_03	H_11	Haie double	207		
3A	DH_03	H_12	Haie double	291		
3A	DH_03	H_13	Haie double	535		
3A	DH_03	H_14	Haie double	1 257		
3A	DH_03	MP_04	Merlon planté	2 603		
3A	DH_03	N_02	Noue	1 797		
3A	DH_03	H_26	Haie double	1 113	1 497	
3A	DH_03	H_28	Haie double	384		
3B	DH_03	H_35	Haie double	879	5 879	5 879
3B	DH_03	OUV_04	Ouvrage tampon	5 000		
3C	DH_06	BE_01	Bande enherbée	10	24 716	36 259
3C	DH_06	BE_02	Bande enherbée	4		
3C	DH_06	FA_03	Fascine	14 023		
3C	DH_06	FA_04	Fascine	3 752		
3C	DH_06	FA_10	Fascine	2 975		
3C	DH_06	H_10	Haie double	498		
3C	DH_06	H_36	Haie double	2 270		
3C	DH_06	H_56	Haie double	464		
3C	DH_06	HFH_2	Haie Fossé Haie	721		
3C	DH_06	FA_02	Fascine	3 064	7 064	
3C	DH_06	---	Reprofilage du terrain	4 000		
3C	DH_06	H_38	Haie double	611	4 479	
3C	DH_06	H_39	Haie double	1 830		
3C	DH_06	H_62	Haie double	1 352		

## Déclaration d'Intérêt Général

Secteur	Dysfonct.	Code aménagement	Type	Coût travaux (en €)	Coût total par phase (en €)	Coût total par secteur (en €)
3C	DH_06	H_63	Haie double	685		
3D	DH_03	F_01	Fossé d'écoulement	1 086	2 784	12 797
3D	DH_03	H_58	Haie double	977		
3D	DH_03	H_59	Haie double	721		
3D	DH_03	H_42	Haie double	171	10 012	
3D	DH_03	H_46	Haie double	304		
3D	DH_03	H_47	Haie double	170		
3D	DH_03	H_48	Haie double	198		
3D	DH_03	H_32	Haie double	563		
3D	DH_03	H_27	Haie double	820		
3D	DH_03	H_37	Haie double	1 754		
3D	DH_03	H_43	Haie double	609		
3D	DH_03	H_44	Haie double	337		
3D	DH_03	H_45	Haie double	1 346		
3D	DH_03	H_49	Haie double	467		
3D	DH_03	H_50	Haie double	229		
3D	DH_03	H_51	Haie double	636		
3D	DH_03	H_52	Haie double	797		
3D	DH_03	H_61	Haie double	1 611		
3	DH_03	F_02	Fossé d'écoulement	393	59 336	62 844
3	DH_03	FA_01	Fascine	1 455		
3	DH_03	FA_09	Fascine	2 453		
3	DH_03	FR_04	Fossé à redents	4 422		
3	DH_03	H_17	Haie double	613		
3	DH_03	OUV_01	Ouvrage tampon	50 000		
3	DH_03	H_16	Haie double	839	2 764	
3	DH_03	M_02	Merlon	1 925		
3	DH_03	H_60	Haie double	743	743	
Sous-total DH_03 :						
4	DH_04	H_02	Haie double	390	3 318	3 928

## Déclaration d'Intérêt Général

Secteur	Dysfonct.	Code aménagement	Type	Coût travaux (en €)	Coût total par phase (en €)	Coût total par secteur (en €)
4	DH_04	H_03	Haie double	390		
4	DH_04	H_18	Haie double	195		
4	DH_04	H_21	Haie double	570		
4	DH_04	M_04	Merlon	949		
4	DH_04	M_05	Merlon	824		
4	DH_04	BE_04	Bande enherbée	1		
4	DH_04	H_01	Haie double	400		
4	DH_04	H_34	Haie double	209		
5	DH_05	H_08	Haie double	226	1 286	3 069
5	DH_05	H_19	Haie double	469		
5	DH_05	M_01	Merlon	592		
5	DH_05	H_57	Haie double	745	1 783	
5	DH_05	H_09	Haie double	1 038		
6	DH_07	H_33	Haie double	550	2 806	2 806
6	DH_07	N_01	Noue	700		
6	DH_07	NR_01	Noue à redents	1 556		
7		MP_05	Merlon planté	3 899	24 574	24 574
7		OUV_05	Mare à restaurer	4 000		
7		H_29	Haie double	991		
7		H_54	Haie double	261		
7		M_03	Merlon	1 615		
7		MP_02	Merlon planté	800		
7		P_01	Remise en herbe	1		
7		P_02	Remise en herbe	10		
7		P_03	Remise en herbe	4		
7		BE_07	Bande enherbée	7		
7		H_04	Haie double	403		
7		H_05	Haie double	392		
7		H_06	Haie double	256		
7		H_07	Haie double	387		

**Déclaration d'Intérêt Général**

Secteur	Dysfonct.	Code aménagement	Type	Coût travaux (en €)	Coût total par phase (en €)	Coût total par secteur (en €)
7		H_15	Haie double	479		
7		H_20	Haie double	839		
7		H_53	Haie double	257		
7		H_55	Haie double	1 395		
7		MP_01	Merlon planté	1 500		
7		MP_03	Merlon planté	2 077		
7		OUV_03	Mare	5 000		

**Tableau n°15 Estimation du coût des travaux du programme d'actions par secteur d'actions**

### III.4.2 Coût estimatif des entretiens

Les estimations concernant le budget d'entretien annuel sur l'ensemble des aménagements a été fait sur la base suivante :

- 10 % du budget initial pour les aménagements d'hydraulique douce ;
- 5 % du budget initial pour les ouvrages de stockage (mare ou bassin de rétention).

L'estimatif financier établi pour l'entretien annuel des actions intégrées à la DIG s'élève à un montant global de 14 000 euros pour la commune de Jaux.

Le tableau suivant présente par secteur d'action (dysfonctionnement), le prix total de l'entretien annuel par phase puis le prix total par secteur d'aménagement.

Secteur d'action	Phase	Coût total de l'entretien par phase (en €)	Coût total de l'entretien par secteur (en €)
1	1	105	781
	2	404	
	3	271	
2	2	228	229
	3	1	
3A	2	824	974
	3	150	
3B	3	338	338
3C	1	2 472	3 626
	2	706	
	3	448	
3D	2	278	1 280
	3	1 001	
3	1	3 434	3 784
	2	276	
	3	74	
Sous-total DH_03			10 002
4	2	332	393
	3	61	

**Déclaration d'Intérêt Général**

Secteur d'action	Phase	Coût total de l'entretien par phase (en €)	Coût total de l'entretien par secteur (en €)
5	2	129	307
	4	178	
6	2	281	281
7	4	2007	2007
<b>TOTAL (en €)</b>			<b>14 000</b>

Tableau n°16 Estimation du coût de l'entretien annuel du programme d'actions par secteur d'actions

### III.5 Moyen de surveillance et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux

La gestion des eaux pluviales étant de compétence communale, les mesures de surveillance et d'entretien des ouvrages seront à la charge de la commune de Jaux.

Les services techniques de la commune assureront la surveillance des ouvrages : visite après un événement pluvieux important en vue de surveiller l'envasement et/ou l'encombrement des ouvrages.

Les interventions plus lourdes (curage...) seront assurées par les entreprises spécialisées, missionnées par la commune.

Les modalités d'entretiens concernant les différents types d'aménagements sont présentées ci-après (extraits des fiches de l'AREAS/Chambre d'Agriculture, et de l'AREHN) :

#### III.5.1 Entretien des ouvrages de stockage

Les bassins de retenue des eaux pluviales doivent être entretenus de manière régulière :

- Afin d'assurer une bonne évacuation des ouvrages de stockage, il convient de nettoyer l'ouvrage de fuite deux fois par an et après chaque événement pluvieux important, ainsi que le fond du bassin ;
- L'ouvrage doit constamment être nettoyé à l'intérieur ainsi que sur ses abords ;
- La végétation autour et dans les ouvrages doit être contrôlée.

#### III.5.2 Entretien des bandes enherbées

Afin d'entretenir les bandes enherbées il est conseillé :

- La première année, de faire une fauche précoce au printemps pour nettoyer la bande enherbée suivie éventuellement d'un roulage pour densifier le couvert ;
- Les années suivantes, d'effectuer fauche ou broyage chaque automne avant la montée en graine des adventices. Les résidus de fauche devront être exportés ;
- D'éviter les broyages de mai à fin juillet (période de nidification).

A terme, l'accumulation de terre sur le dispositif enherbé peut avoir deux types de conséquences sur son fonctionnement : étouffement de la végétation d'une part, et désordres hydrauliques d'autre part. Cette évolution est particulièrement perceptible et rapide dans les zones très sujettes à l'érosion. Après des épisodes violents de ruissellement, il est conseillé d'essayer de répartir régulièrement la terre accumulée par des passages de herse légère. En cas de dépôt de terre très important (> 10 cm), il est nécessaire de reprofiler la bande enherbée et de ressemer des graminées.

#### III.5.3 Entretien des mares

Afin d'agir de manière préventive contre les phénomènes d'envasement, il est conseillé d'aménager à l'amont de la mare, une surface enherbée, pour retenir au maximum les particules contenues dans les ruissellements et provoquer leur sédimentation.

Il est nécessaire de s'assurer du bon fonctionnement hydraulique de la mare en vérifiant régulièrement les arrivées et les sorties d'eau (si celle-ci est équipée d'un débit de fuite vers le milieu superficiel).

## Déclaration d'Intérêt Général

---

Pour l'entretien de la végétation héliophyte, une ou deux interventions légères par an suffisent :

- La première consiste à couper toutes les parties mortes des plantes avant qu'elles ne s'accumulent dans l'eau. Cela limite l'envasement de la mare ainsi que son eutrophisation ;
- L'autre intervention est à mener au début de l'été pour arracher les plantes envahissantes.

Tous les deux ou trois ans, il peut être nécessaire de limiter l'expansion d'espèce devenue trop envahissante.

En fonction des apports de sédiments et de l'accumulation de matière organique, un curage peut être envisagé tous les 5 à 10 ans (lorsque les 2/3 de la mare sont comblés).

### III.5.4 Entretien des fossés et talus

Pour les fossés, l'entretien consiste en un à deux fauchages annuels et un curage si nécessaire des parties envasées.

Pour les fossés routiers, une gestion « différenciée » est aujourd'hui conseillée, en ne fauchant que les parties essentielles à la sécurité routière et nécessaires au bon fonctionnement (si possible, une seule fauche tardive), et en ne désherbant qu'autour des panneaux.

Concernant les talus, un fauchage annuel des côtés est conseillé.

### III.5.5 Entretien des haies

La haie jouera son rôle hydraulique grâce à sa densité. L'entretien doit donc se faire en cépée, qui consiste, à la fin de l'hiver suivant la plantation, si le plant s'est bien développé, à le couper à 5 à 10 cm du sol pour permettre aux plants de produire des branches latérales depuis la souche. Une taille adaptée sera renouvelée les hivers suivants pour densifier la haie au maximum.

Plus la haie est large, surtout au pied, plus elle est efficace hydrauliquement et favorise aussi la présence de la faune.

Pendant 3 à 5 ans, il faut contrôler l'envahissement de la jeune haie par les mauvaises herbes, et chaque hiver, la haie doit être regarnie si des plants meurent.

Ensuite, pour l'entretien d'une haie bien implantée, il est important d'utiliser des outils réalisant des coupes nettes, et dans le cas de coupe mécanique, il est important de l'effectuer dans de bonnes conditions de portance des sols afin de ne pas diminuer la capacité d'infiltration au pied de la haie.

### III.5.6 Entretien des fascines

Durant les premiers mois, après chaque évènement pluvieux important, il est important de surveiller l'état de la fascine, et de rajouter de la terre ou des petits fagots aux endroits sensibles.

Les fascines vivantes doivent être taillées dès que les repousses apparaissent. Les pousses taillées peuvent être repiquées dans le fagot, ou entre les pieux derrière la fascine.

Lorsque des dépôts importants sont observés, la fascine peut être rehaussée en ajoutant des fagots entre les pieux.

## Chapitre IV : Annexes

Annexe n°1	Tableau des dysfonctionnements hydrauliques recensés (ALISE, 2018).....	71
Annexe n°2	Plan du fonctionnement hydrologique des sous bassins versants de Jaux (ALISE, 2018) .....	75
Annexe n°3	Plan des propositions d'aménagements sur les sous bassin versants de Jaux (ALISE, 2018) .....	77
Annexe n°4	Plan des aménagements relevant de la DIG sur les sous bassin versants de Jaux .....	79
Annexe n°5	Plan des aménagements par phase sur les sous bassin versants de Jaux.....	81
Annexe n°6	Tableau détaillé récapitulatif des aménagements .....	83
Annexe n°7	Hyétogrammes de pluie et évolution de la hauteur d'eau précipitée & Table des curve number appliqués .....	85



**Annexe n°1 Tableau des dysfonctionnements hydrauliques recensés (ALISE, 2018)**



**Déclaration d'Intérêt Général**

IDENTIFIANT	LOCALISATION	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION	FREQUENCE	DESCRIPTION	ORIGINE PRESUMEE	SOURCE DE L'INFORMATION	E *	F* *	H***	Priorité
DH_01	449 Avenue Jean Moulin	Parking	Juin 2016	2 fois en juin	Coulée de boue	Terrains voisins	Mairie	1	2	4	II
DH_02	Cinéma Majestic	Parking	Juin 2016	Exceptionnel	Coulée de boue	Ruissellements agricoles	Mairie	2	1	5	II
DH_03	Rue de Dierval	Parcelle, habitation	Juin 2016	2 fois en juin	Coulée de boue	Ruissellements agricoles	Mairie	2	3	7	I
DH_04	Passage sous la voie ferrée	Voirie	2016	Récurrent	Coulée de boue et ruissellement	Saturation du réseau EP	Mairie	1	3	5	II
DH_05	220 Rue des Racques	Parcelle	Juin 2016	3 coulées de boue suite à de gros orages	Coulée de boue	-	Mairie	2	1	5	II
DH_06	Rue des Grignons	Voirie	-	Récurrent	Ruissellement	Ruissellements agricoles	Mairie, riverains	1	3	5	II
DH_07	Coutures Bleuets	Parcelle urbanisée	Mai 2017	Premier dysfonctionnement	Ruissellement et coulées de boue	Ruissellements agricoles	Mairie, riverain	2	1	5	II

Figure n°1 Dysfonctionnements recensés sur la commune

(\*) Enjeu 3= habitations (pièces à vivre), 2= route principale, construction non habitée et 1= routes secondaires, jardins et parcelles non bâties

(\*\*) Fréquence F 3 = plusieurs fois par an, 2 = une fois tous les 5 ans et 1 = exceptionnel

(\*\*\*) Hiérarchie H = F+2xE : des dysfonctionnements à traiter prioritairement aux dysfonctionnements les moins importants

(\*\*\*\*) Trois classes de priorité : priorité I (à traiter prioritairement) à priorité III (les moins importants)



**Annexe n°2 Plan du fonctionnement hydrologique des sous bassins versants de Jaux (ALISE, 2018)**



**Annexe n°3 Plan des propositions d'aménagements sur les  
sous bassin versants de Jaux (ALISE, 2018)**



**Annexe n°4 Plan des aménagements relevant de la DIG sur  
les sous bassin versants de Jaux**



**Annexe n°5 Plan des aménagements par phase sur les sous  
bassin versants de Jaux**



## **Annexe n°6 Tableau détaillé récapitulatif des aménagements**



Dysfonct.	Secteur	Sous-bassin versant	Code aménagement	Type	Etat	Longueur (m)	Largeur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )	Volume (m <sup>3</sup> )	Exploitant amont	Exploitant aval	Remarques	Priorité	Coût HT travaux
DH_01	1	BV_D1	Reprofilage	Reprofilage du chemin communal	PROJET	280				-	-		1	5 000
DH_01	1	BV_D1	FA_05	Fascine	PROJET	13				DUGROSPREZ	-		1	1 052
DH_01	1	BV_D1	FA_06	Fascine	PROJET	34				ND	-	non favorable	2	2 714
DH_01	1	BV_D1	FA_08	Fascine	PROJET	32				-	-		1	2 569
DH_01	1	BV_D1	H_22	Haie double	PROJET	120				DUMEZ	-	perte de surface agricole	1	1 080
DH_01	1	BV_D1	H_23	Haie double	PROJET	110				CAMPION	-	perte de surface agricole	1	988
DH_01	1	BV_D1	H_24	Haie double	PROJET	43				ND	-	perte de surface agricole	1	387
DH_01	1	BV_D1	H_25	Haie double	PROJET	76				CAMPION	-	perte de surface agricole	1	680
DH_01	1	BV_D1	H_31	Haie double	PROJET	31				DELANNOY	BISSEUX	non favorable	1	282
DH_01	1	BV_D1	H_40	Haie double	PROJET	34				SOUPLET	SOUPLET	refus	1	309
DH_01	1	BV_D1	H_41	Haie double	PROJET	35				LEDOUX	-		1	316
DH_01	1	BV_D1	M_06	Merlon	PROJET	30				-	-	chemin communal	1	600
DH_01	1	BV_D1	M_07	Merlon	PROJET	20				-	-	chemin communal	1	400
DH_01	1	BV_D1	M_08	Merlon	PROJET	20				-	-	chemin communal	1	400
DH_02	2	BV_D1	BE_03	Bande enherbée	PROJET	0	0	35282		DUGROSPREZ	-		3	2
DH_02	2	BV_D1	BE_05	Bande enherbée	PROJET	24	3	72709		DUGROSPREZ	-		2	4
DH_02	2	BV_D1	H_30	Haie double	PROJET	253				DUGROSPREZ	-		1	2 276
DH_03	3A	BV_1	BE_06	Bande enherbée	PROJET	13	8	94151		MERLIER	-	non favorable conserver une entrée de parcelle	1	6
DH_03	3D	BV_1	F_01	Fossé d'écoulement	PROJET	181				DUMEZ	-		1	1 086
DH_03	3	BV_1	F_02	Fossé d'écoulement	EXISTANT	66				-	-		1	393
DH_03	3D	BV_1	FA_01	Fascine	PROJET	18				DUGROSPREZ	-		2	1 455
DH_03	3A	BV_1	FA_07	Fascine	PROJET	19				MERLIER	-	emplacement utilisé pour les récoltes	1	1 549
DH_03	3	BV_1	FA_09	Fascine	PROJET	31				-	-	sur le domaine public	1	2 453
DH_03	3	BV_1	FR_04	Fossé à redents	PROJET	246				DUMEZ	-	perte de surface agricole	1	4 422
DH_03	3A	BV_1	H_11	Haie double	PROJET	23				DURUSSEL	CAMPION	réduit l'ilot	1	207
DH_03	3A	BV_1	H_12	Haie double	PROJET	32				CAMPION	DURUSSEL	réduit l'ilot	1	291
DH_03	3A	BV_1	H_13	Haie double	PROJET	59				CAMPION	MERLIER	réduit l'ilot	1	535
DH_03	3A	BV_1	H_14	Haie double	PROJET	140				DUGROSPREZ	CAMPION	réduit l'ilot	1	1 257
DH_03	3	BV_1	H_16	Haie double	PROJET	93				DELANNOY	DUMEZ	perte de surface agricole	1	839
DH_03	3	BV_1	H_17	Haie double	PROJET	68				DUMEZ	DUGROSPREZ	perte de surface agricole	1	613
DH_03	3A	BV_1	H_26	Haie double	PROJET	124				MERLIER	-		3	1 113
DH_03	3D	BV_1	H_27	Haie double	PROJET	91				DUGROSPREZ	DUGROSPREZ		3	820
DH_03	3A	BV_1	H_28	Haie double	PROJET	43				CAMPION	-		3	384
DH_03	3D	BV_1	H_32	Haie double	PROJET	63				CAMPION	-		1	563
DH_03	3B	BV_1	H_35	Haie double	PROJET	98				CAMPION	MERLIER	conserver une entrée de parcelle	1	879
DH_03	3D	BV_1	H_37	Haie double	PROJET	195				ND	ND		3	1 754
DH_03	3D	BV_1	H_42	Haie double	PROJET	19				DUGROSPREZ	DUMEZ		1	171
DH_03	3D	BV_1	H_43	Haie double	PROJET	68				DUGROSPREZ	DUMEZ	non favorable, présence d'une prairie permanente	2	609
DH_03	3D	BV_1	H_44	Haie double	PROJET	37				DUGROSPREZ	DUMEZ	non favorable, présence d'une prairie permanente	2	337

Dysfonct.	Secteur	Sous-bassin versant	Code aménagement	Type	Etat	Longueur (m)	Largeur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )	Volume (m <sup>3</sup> )	Exploitant amont	Exploitant aval	Remarques	Priorité	Coût HT travaux
DH_03	3D	BV_1	H_45	Haie double	PROJET	150				DUGROSPREZ	DUMEZ	non favorable, présence d'une prairie permanente	2	1 346
DH_03	3D	BV_1	H_46	Haie double	PROJET	34				DUMEZ	DUMEZ	non favorable, présence d'une prairie permanente	1	304
DH_03	3D	BV_1	H_47	Haie double	PROJET	19				DUMEZ	DUMEZ	non favorable, présence d'une prairie permanente	1	170
DH_03	3D	BV_1	H_48	Haie double	PROJET	22				DUMEZ	DUMEZ	non favorable, présence d'une prairie permanente	1	198
DH_03	3D	BV_1	H_49	Haie double	PROJET	52				DUMEZ	DUMEZ	non favorable, présence d'une prairie permanente	2	467
DH_03	3D	BV_1	H_50	Haie double	PROJET	25				DUMEZ	DUMEZ	non favorable, présence d'une prairie permanente	2	229
DH_03	3D	BV_1	H_51	Haie double	PROJET	71				DUMEZ	DUMEZ	non favorable, présence d'une prairie permanente	2	636
DH_03	3D	BV_1	H_52	Haie double	PROJET	89				DUMEZ	DUMEZ	non favorable, présence d'une prairie permanente	2	797
DH_03	3D	BV_1	H_58	Haie double	PROJET	109				DUMEZ	-		1	977
DH_03	3D	BV_1	H_59	Haie double	PROJET	80				DUMEZ	-		3	721
DH_03	3	BV_1	H_60	Haie double	PROJET	83				CAMPION	-		3	743
DH_03	3D	BV_1	H_61	Haie double	PROJET	179				CAMPION	-		3	1 611
DH_03	3A	BV_1	HFH_1	Haie Fossé Haie	PROJET	84	0	0		-	-		1	925
DH_03	3	BV_1	M_02	Merlon		96				-	-		1	1 925
DH_03	3A	BV_1	MP_04	Merlon planté	PROJET	87				ND	DUGROSPREZ	préférentiellement à implanter dans la prairie	1	2 603
DH_03	3A	BV_1	N_02	Noüe	PROJET	120				MERLIER	-		1	1 797
DH_03	3	BV_1	OUV_01	Ouvrage tampon	PROJET			900	1 850	DUGROSPREZ	-		1	50 000
DH_03	3B	BV_1	OUV_04	Ouvrage tampon	EXISTANT				160	-	-	sous réserve de pouvoir modifier l'ouvrage existant problème de la surverse dans le champs	1	5 000
DH_04	4	BV_T7	BE_04	Bande enherbée	PROJET	37	5	16597		MERLIER	-		2	1
DH_04	4	BV_T7	FR_01	Fossé à redents	PROJET	146				-	-		1	8 776
DH_04	4	BV_T7	FR_02	Fossé à redents	PROJET	170				-	-		1	10 222
DH_04	4	BV_T7	FR_03	Fossé à redents	PROJET	74				-	-		1	4 463
DH_04	4	BV_T7	-	Redimensionnement des pompes de relevage	ETUDE					-	-		1	15 000
DH_04	4	BV_T7	H_01	Haie double	PROJET	44				ND	ND		3	400
DH_04	4	BV_T7	H_02	Haie double	PROJET	43				CAMPION	-		1	390
DH_04	4	BV_T7	H_03	Haie double	PROJET	43				CAMPION	-		1	390
DH_04	4	BV_T7	H_18	Haie double	PROJET	22				MERLIER	MERLIER		1	195
DH_04	4	BV_T7	H_21	Haie double	PROJET	63				DUMEZ	-		1	570
DH_04	4	BV_T7	H_34	Haie double	PROJET	23				MERLIER	MERLIER		2	209
DH_04	4	BV_T7	M_04	Merlon	PROJET	47				MERLIER	-		1	949

Dysfonct.	Secteur	Sous-bassin versant	Code aménagement	Type	Etat	Longueur (m)	Largeur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )	Volume (m <sup>3</sup> )	Exploitant amont	Exploitant aval	Remarques	Priorité	Coût HT travaux
DH_04	4	BV_T7	M_05	Merlon	PROJET	41				CAMPION	-		1	824
DH_05	5	BV_7	H_08	Haie double	PROJET	25				CARLUY	-		1	226
DH_05	5	BV_7	H_19	Haie double	PROJET	52				CUGNET	-		1	469
DH_05	5	BV_7	H_29	Haie double	PROJET	110				MERLIER	-	non favorable	2	991
DH_05	5	BV_7	H_54	Haie double	PROJET	29				CUGNET	-		2	261
DH_05	5	BV_7	H_57	Haie double	PROJET	83				CUGNET	-		3	745
DH_05	5	BV_7	M_01	Merlon		30				-	-	non favorable	1	592
DH_05	5	BV_7	M_03	Merlon	PROJET	81				CUGNET	-		3	1 615
DH_05	5	BV_7	MP_02	Merlon planté		27				-	-		2	800
DH_06	3D	BV_1	Enrochement	Enrochement de la partie effondrée du talus	PROJET	175				-	-		1	1 500
DH_06	3D	BV_1	BE_01	Bande enherbée	PROJET	17	10	165250		CAMPION	-	non favorable au 2/3 partie est	1	10
DH_06	3D	BV_1	BE_02	Bande enherbée	EXISTANT	0	0	67811		DUGROSPREZ	-		1	4
DH_06	3D	BV_1	BE_08	Bande enherbée	PROJET	0	0	164327		-	-		1	10
DH_06	3D	BV_1	FA_02	Fascine	PROJET	38				CUGNET	-		1	3 064
DH_06	3D	BV_1	FA_03	Fascine	PROJET	175				CAMPION	-		1	14 023
DH_06	3D	BV_1	FA_04	Fascine	PROJET	47				CAMPION	-	conserver une entrée de parcelle (nord)	1	3 752
DH_06	3D	BV_1	FA_10	Fascine	PROJET	37				DUMEZ	-	en attente d'un accord pour la création d'un ouvrage en amont	1	2 975
DH_06	3D	BV_1	H_09	Haie double	PROJET	115				CAMPION	-		3	1 038
DH_06	3D	BV_1	H_10	Haie double	PROJET	55				CUGNET	-		1	498
DH_06	3D	BV_1	H_36	Haie double	PROJET	252				-	CARLUY		2	2 270
DH_06	3D	BV_1	H_38	Haie double	PROJET	68				ND	-		3	611
DH_06	3D	BV_1	H_39	Haie double	PROJET	203				ND	-		3	1 830
DH_06	3D	BV_1	H_56	Haie double	PROJET	52				DUMEZ	CAMPION	perte de surface agricole	2	464
DH_06	3D	BV_1	H_62	Haie double	PROJET	150				CAMPION	-		3	1 352
DH_06	3D	BV_1	H_63	Haie double	PROJET	76				DUMEZ	-		3	685
DH_06	3D	BV_1	HFH_2	Haie Fossé Haie	PROJET	66	0	0		DUGROSPREZ	-		1	721
DH_06	3D	BV_1	OUV_02	Ouvrage tampon	PROJET				1 290	-	-	sous réserve d'études supplémentaires pour la stabilité de l'ouvrage	1	37 000
DH_06	3D	BV_1	Reprofilage	Reprofilage du terrain	PROJET								1	4 000
DH_07	6	BV_1	H_33	Haie double	PROJET	61				ND	-		1	550
DH_07	6	BV_1	N_01	Noüe	PROJET	47				ND	-		1	700
DH_07	6	BV_1	NR_01	Noüe à redents	PROJET	68				-	-		1	1 556
	7	BV_7	P_01	Remise en herbe	PROJET					MERLIER	-	perte de surface agricole	1	1
	7	BV_7	P_02	Remise en herbe	PROJET	0	0	100016		MERLIER	-	perte de surface agricole	1	10
	7	BV_7	P_03	Remise en herbe	PROJET	0	0	26206		MERLIER	-	perte de surface agricole	1	4
	7	BV_7	BE_07	Bande enherbée	PROJET	12	10	124337		ND	-		2	7
	7	BV_7	H_04	Haie double	PROJET	45				DURUSSEL	-		2	403
	7	BV_7	H_05	Haie double	PROJET	44				MERLIER	CAMPION		1	392
	7	BV_7	H_06	Haie double	PROJET	28				CAMPION	MERLIER		1	256
	7	BV_7	H_07	Haie double	PROJET	43				CAMPION	MERLIER	non favorable, chemin nécessaire	1	387
	7	BV_7	H_15	Haie double	PROJET	53				CUGNET	-		2	479

Dysfonct.	Secteur	Sous-bassin versant	Code aménagement	Type	Etat	Longueur (m)	Largeur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )	Volume (m <sup>3</sup> )	Exploitant amont	Exploitant aval	Remarques	Priorité	Coût HT travaux
	7	BV_7	H_20	Haie double	PROJET	93				CUGNET	-		1	839
	7	BV_7	H_53	Haie double	PROJET	29				CAMPION	-	non favorable	1	257
	7	BV_7	H_55	Haie double	PROJET	155				CAMPION	-	non favorable	2	1 395
	7	BV_7	MP_01	Merlon planté	PROJET	50				ND	-		2	1 500
	7	BV_7	MP_03	Merlon planté	PROJET	69				CUGNET	-		2	2 077
	7	BV_7	MP_05	Merlon planté	PROJET	130				ND	ND		1	3 899
	7	BV_7	OUV_03	Mare	PROJET				138	DURUSSEL	DURUSSEL		1	5 000
	7	BV_7	OUV_05	Mare à restaurer	EXISTANT				24	-	-		3	4 000

\* Priorité établie pour chaque sous bassin versant

**Annexe n°7 Hyétogrammes de pluie et évolution de la  
hauteur d'eau précipitée & Table des curve  
number appliqués**



# ANNEXE : Hyétogrammes de pluie et évolution des hauteurs d'eau précipitée

## ➤ Pluie d'orage (1 heure)

- Pluie décennale de 1 heure

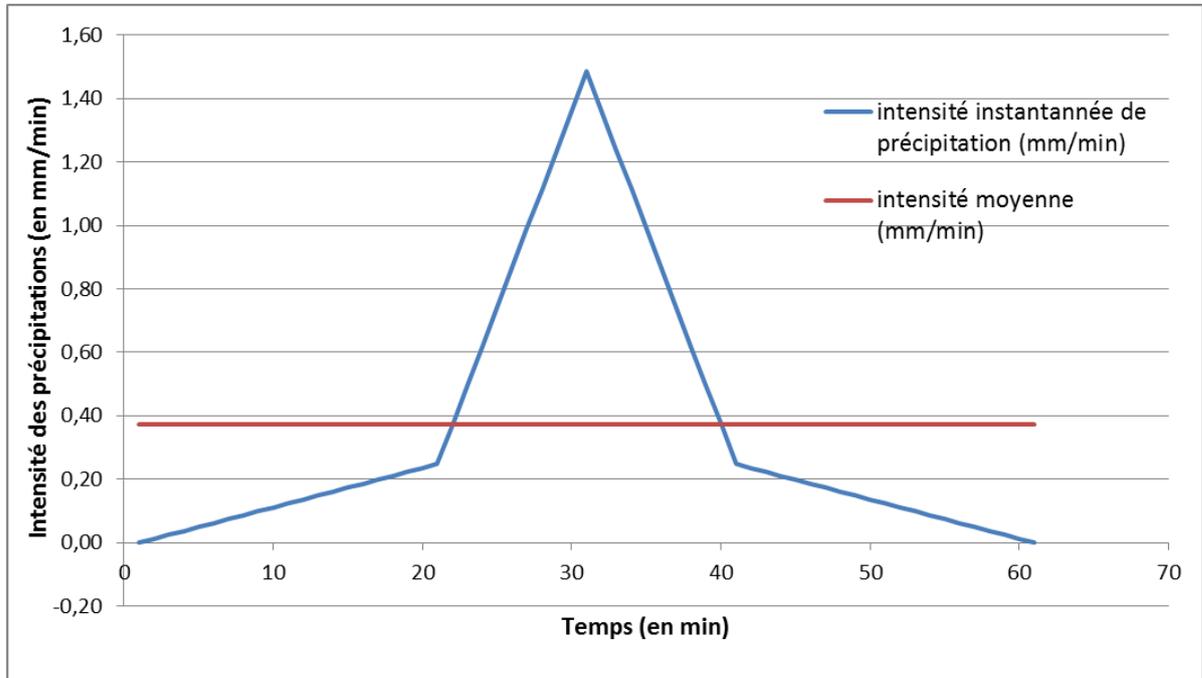


Figure n°1 Hyétogramme en double triangle pour une pluie décennale de 1 heure

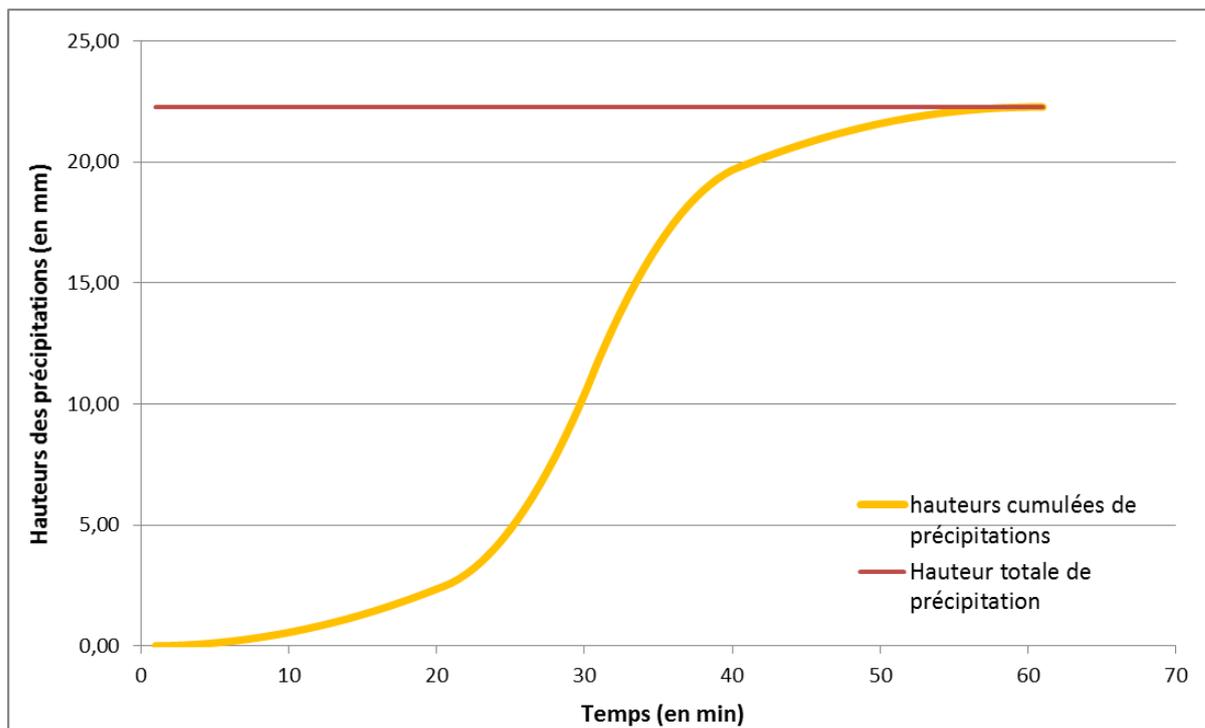


Figure n°2 Hauteurs cumulées de précipitation pour une pluie décennale de 1 heure

**Type de sols:**

A ; infiltrabilité minimale =	> 7.6 mm/h	Sol sableux, sol Argileux non crouté ( Limon stade F0 )
B ; infiltrabilité minimale =	> 3.8 mm/h	limon argileux et limon battant en été ( limon stade F1 / F2 )
C ; infiltrabilité minimale =	> 1.3 mm/h	Limons très battants en hiver ( limon stade F2 généralisé )
D ; infiltrabilité minimale =	<1.3 mm/h	zone compactée, sol argileux fermé ( limon : chantier de récolte, trace de roue )

<b>TABLEAU DES CN</b>
-----------------------

Type de sols		A	B	C	D
<b>Bois</b>		30	55	70	77
<b>Prairie</b>		39	61	74	80
<b>Voirie et fossés</b>		83	89	92	93
<b>Zone urbanisée, % imperméabilisé :</b>	65	77	85	90	92
	38	61	75	83	87
	25	54	70	80	85
	12	46	65	77	82
<b>Cultures</b> <i>conditions hydrologiques défavorables</i>	<b>sol nu compacté</b>	77	86	91	94
	<b>interculture</b>	58	69	75	79
	<b>inter-rang large</b>	72	81	88	91
	<b>petites graines</b>	65	76	84	88
	<b>Déchaumage</b>	63	75	83	87

version corrigée le 10 05 2004

**Source :** AREAS  
24/08/2004

## Chapitre V : Tables



## TABLES DES CARTES

Carte n°1	Localisation géographique de la commune de Jaux (Source - Géoportail) .....	9
Carte n°2	Contexte hydrologique du territoire concerné .....	10
Carte n°3	Dysfonctionnement hydrologique n°01 : extrait du plan du fonctionnement hydrologique (source : Etude hydraulique ALISE, 2018).....	14
Carte n°4	Dysfonctionnement hydrologique n°02 : extrait du plan du fonctionnement hydrologique (source : Etude hydraulique ALISE, 2018).....	16
Carte n°5	Dysfonctionnement hydrologique n°03 : extrait du plan du fonctionnement hydrologique (source : Etude hydraulique ALISE, 2018).....	18
Carte n°6	Dysfonctionnement hydrologique n°04 : extrait du plan du fonctionnement hydrologique (source : Etude hydraulique ALISE, 2018).....	20
Carte n°7	Dysfonctionnement hydrologique n°06 : extrait du plan du fonctionnement hydrologique (source : Etude hydraulique ALISE, 2018).....	23
Carte n°8	Propositions d'actions au dysfonctionnement DH_01 (source : Etude hydraulique ALISE, 2018) .....	29
Carte n°9	Propositions d'actions au dysfonctionnement DH_02 (source : Etude hydraulique ALISE, 2018) .....	32
Carte n°10	Sous-bassins versants des dysfonctionnements DH_03 et DH_06.....	33
Carte n°11	Sous-bassins versants du dysfonctionnement DH_03.....	34
Carte n°12	Propositions d'actions sur le BV_3A (source : Etude hydraulique ALISE, 2018).....	36
Carte n°13	Propositions d'actions sur le BV_3B (source : Etude hydraulique ALISE, 2018).....	38
Carte n°14	Propositions d'actions sur le sous-bassin bassin versant de DH_06 (source : Etude hydraulique, Alise) .....	41
Carte n°15	Propositions d'actions sur le BV_D3 (source : Etude hydraulique, Alise).....	43
Carte n°16	Propositions d'actions au niveau du dysfonctionnement DH_03 (source : Etude hydraulique, Alise) .....	45
Carte n°17	Propositions d'actions pour réduire le dysfonctionnement DH_04 (source : Etude hydraulique, Alise) .....	50
Carte n°18	Mise en place d'aménagements au dysfonctionnement DH_05 (source : Etude hydraulique, Alise) .....	52
Carte n°19	Dysfonctionnement hydrologique n°07 et proposition d'aménagements 05 (source : Etude hydraulique, Alise).....	53

## TABLES DES TABLEAUX

Tableau n°1	Catastrophes naturelles recensées sur la commune de Jaux (source : <a href="http://www.georisques.gouv.fr">www.georisques.gouv.fr</a> ) .....13
Tableau n°2 2018)	Caractéristiques des aménagements du secteur n°1 (source : Etude hydraulique ALISE, 30
Tableau n°3 2018)	Caractéristiques des aménagements du secteur n°2 (source : Etude hydraulique ALISE, 31
Tableau n°4 Alise)	Volume ruisselé et débit de pointe estimés au niveau de MP_04 (source : Etude hydraulique, 34
Tableau n°5 Alise)	Volume ruisselé et débit de pointe estimés au niveau de N_02 (source : Etude hydraulique, 35
Tableau n°6 Alise)	Volume ruisselé et débit de pointe estimés au niveau de HFH_2 (source : Etude hydraulique, 39
Tableau n°7	Volume ruisselé et débit de pointe estimés au niveau de la rue des Grignons (source : Etude hydraulique, Alise).....40
Tableau n°8 Alise)	Volume ruisselé et débit de pointe estimés au niveau de OUV_01 (source : Etude hydraulique, 42
Tableau n°9 Alise)	Capacité de stockage des ouvrages en amont de l'ouvrage OUV_01 (source : Etude hydraulique, 44
Tableau n°10	Caractéristiques des aménagements du secteur n°3 (source : Etude hydraulique, Alise) .....48
Tableau n°11	Caractéristiques des aménagements du secteur n°4 (source : Etude hydraulique, Alise) .....49
Tableau n°12	Caractéristiques des aménagements du secteur n°5 (source : Etude hydraulique, Alise) .....51
Tableau n°13	Caractéristiques des aménagements du secteur n°7 (Dysfonctionnement n°7).....54
Tableau n°14	Planification théorique des travaux en quatre phases selon les priorités.....58
Tableau n°15	Estimation du coût des travaux du programme d'actions par secteur d'actions.....64
Tableau n°16	Estimation du coût de l'entretien annuel du programme d'actions par secteur d'actions.....66

## TABLES DES FIGURES

Figure n°1 :	Répartition des coûts par phase.....60
--------------	--

## TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Photo n°1	Inondation et coulée de boue sur le parking à la suite de l'évènement pluviométrique du 6 juin 2016 (source : Ets Daniel, 06/06/2016) .....	15
Photo n°2	Chemin agricole le long de la zone d'activité (source : ALISE, 22/02/2017) .....	15
Photo n°3	Sortie depuis la culture vers le chemin à la suite de l'évènement pluviométrique de juillet 2018 (source : SMOA, 31/07/2018).....	15
Photo n°4	Inondation et coulée de boue sur le parking à la suite de l'évènement pluviométrique du 6 juin 2016 (source : Cinéma le Majestic, 06/06/2016) .....	16
Photo n°5	Talus à l'angle entre le cinéma et le parking (source : ALISE, 22/02/2017).....	17
Photo n°6	Fossé le long du parking du cinéma (source :ALISE, 22/02/2017).....	17
Photo n°7	Fossé à contre-pente (source : ALISE, 23/02/2017) .....	18
Photo n°8	Erosion des sols en amont du bois (source : SMOA, le 06/06/2018) .....	18
Photo n°9	Inondation du passage sous la voie ferrée (source : Mairie, 11/2016) .....	19
Photo n°10	Passage sous la voie ferrée (source : ALISE, 22/02/2017) .....	19
Photo n°11	Inondation du passage sous la voie ferrée (source : SMOA, 01/06/2018) .....	19
Photo n°12	Sortie du réseau au niveau du passage sous la voie ferrée (source : ALISE, 22/02/2017) .....	19
Photo n°13	Sortie des eaux de ruissellement de la parcelle agricole le 6/06/2016 (Source : Mairie) .....	20
Photo n°14	Coulée de boue du 6 juin 2016 (Source : Mairie) .....	20
Photo n°15	Talus ponctuellement effondré (source : ALISE, 02/2017) .....	22
Photo n°16	Coulées de boues sur la voirie (source : SMOA, 06/2018) .....	22
Photo n°17	Effondrement du talus (source : SMOA, 06/2018) .....	22
Photo n°18	Inondation du jardin (source : Mairie, 12/05/2017) .....	23
Photo n°19	Inondation du jardin (source : Mairie, 12/05/2017) .....	23
Photo n°20	Chemin à reprofiler (source : ALISE, 22/02/2017).....	28
Photo n°21	Fossé à « pas » existant au lieu-dit Varanval.....	37

## TABLE DES MATIERES

I.1	Introduction.....	7
I.2	Cadre Juridique de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG).....	8
I.3	Identification du pétitionnaire .....	8
I.4	Localisation de l'opération .....	9
II.1	Un secteur soumis aux catastrophes naturelles.....	13
II.2	Dysfonctionnements hydrologiques recensés lors de l'étude hydrologique sur les sous bassins versants de Jaux (ALISE, 2018).....	14
II.2.1	Dysfonctionnement n°1 : parking 449 Avenue Jean Moulin .....	14
II.2.2	Dysfonctionnement n°2 : parking du cinéma .....	16
II.2.3	Dysfonctionnement n°3 : Habitation située rue de Dierval .....	17
II.2.4	Dysfonctionnement n°4 : inondation du passage sous la voie ferrée .....	19
II.2.5	Dysfonctionnement n°5 : 220 Rue des Racques .....	20
II.2.6	Dysfonctionnement n°6 : coulées de boue et effondrement de talus rue des Grignons .....	21
II.2.7	Dysfonctionnement n°7 : ruissellement et coulée de boue au 9 impasse des coutures.....	23
II.3	Un programme d'aménagement préventif .....	24
III.1	Du diagnostic aux propositions d'actions.....	27
III.2	Présentation des aménagements et caractéristiques principales.....	28
III.2.1	Secteur d'action n°1 : DH_01, parking 449 Avenue Jean Moulin .....	28
III.2.2	Secteur d'action n°2 : DH_02, parking du cinéma .....	31
III.2.3	Secteur d'action n°3 : DH_03, habitation située rue de Dierval .....	33
III.2.3.1	Secteur d'action 3A .....	34
III.2.3.2	Secteur d'action 3B.....	37
III.2.3.3	Secteur d'action 3C : DH_06, coulées de boue et effondrement de talus rue des Grignons .....	39
III.2.3.4	Secteur d'action 3D .....	42
III.2.4	Secteur d'action n°4 : DH_04, inondation du passage sous la voie ferrée .....	48
III.2.5	Secteur d'action n°5 : DH_05, 220 Rue des Racques.....	51
III.2.6	Secteur d'action n°6 : DH_07, ruissellement et coulée de boue au 9 impasse des coutures .....	53
III.3	Phasage des travaux.....	55
III.4	Coût et financement du projet.....	59
III.4.1	Chiffrage estimatif des travaux .....	59
III.4.1.1	Description .....	59
III.4.1.2	Répartition des coûts par phase.....	59

**Déclaration d'Intérêt Général**

---

III.4.1.3	Répartition des coûts par secteur .....	60
III.4.2	Coût estimatif des entretiens .....	65
III.5	Moyen de surveillance et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux .....	67
III.5.1	Entretien des ouvrages de stockage.....	67
III.5.2	Entretien des bandes enherbées.....	67
III.5.3	Entretien des mares .....	67
III.5.4	Entretien des fossés et talus.....	68
III.5.5	Entretien des haies .....	68
III.5.6	Entretien des fascines.....	68